



Grand-Duché de Luxembourg
Ministère d'État

Bulletin de documentation

SOMMAIRE

La Journée de Commémoration nationale à Luxembourg	1
L'ouverture de la session parlementaire 1981/1982	2
La famille – pierre angulaire de la société de demain – Discours de Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement	6
La Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés – Discours de Monsieur Paul Helming, Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères	8
The Euro-American relationship in the present international context – Discours de Madame Colette Flesch, Ministre des Affaires Etrangères	11
La remise de la médaille d'or Joseph Bech 1981 à Monsieur Carl H. Bobleter	16
La visite à Luxembourg du Président de la République gabonaise	18
L'Assemblée générale de la Commission internationale de l'Etat civil à Luxembourg	20
La commémoration du centenaire de la Force Armée luxembourgeoise	22
Nouvelles diverses	24
Chambre des Députés	27

4/81

Septembre-Octobre 1981

Service Information et Presse
Luxembourg - 10, boulevard Roosevelt

La Journée de Commémoration Nationale à Luxembourg

Le 4 octobre 1981, la nation luxembourgeoise a célébré sa traditionnelle Journée de Commémoration nationale. A cette occasion le Gouvernement a publié une proclamation dont nous reproduisons ci-après le texte en français et en luxembourgeois:

Proclamation du Gouvernement

La Journée de Commémoration Nationale unit tous les Luxembourgeois dans la mémoire respectueuse de ceux qui ont mis leur vie au service de la liberté et de l'indépendance de notre pays. Ce regard en arrière sur le chapitre le plus difficile de notre histoire est à la fois un acte de gratitude et un acte de solidarité nationale.

Souvenons-nous qu'en ces moments de cruelle épreuve le peuple luxembourgeois a su montrer son unité et sa force.

Rendons hommage à sa volonté inébranlable de venir à bout de l'oppression, à sa foi solide dans les valeurs démocratiques et à son sentiment d'union nationale qui est ainsi devenu le symbole de l'espérance et de la victoire.

Le Gouvernement invite tous les Luxembourgeois, dans la pleine concorde des esprits, à honorer les sacrifices et le courage de la nation et de ceux et celles qui l'ont servie au péril de leur vie, afin de réaffirmer ainsi leur ferme attachement à notre indépendance, à notre liberté et à la paix dans le monde.

Luxembourg, le 2 octobre 1981

Le Membres du Gouvernement,

Pierre Werner, Colette Flesch, Emile Krieps, Camille Ney, Josy Barthel, Jacques Santer, René Konen, Fernand Boden, Jean Spautz, Ernest Mühlen, Paul Helminger.

Proklamatioun vun der Regirong

Den Dag vun der Commémoration Nationale bréngt all Lëtzebuurger zesammen, fir sech mat Respekt un all déi ze erënneren, déi hiirt Liewen fir d'Fräiheet an d'Onofhängegkeet vun eisem Land agesat hun. Mir denken zereck un eng vun dene schwéiersten Zäiten aus eiser Geschicht a wëllen zugläich merci son an eis national Solidaritéit weisen.

Loosse mer nees drun denken: deemols, wéi et gegollen huet, eng ganz uerg Prouf ze bestoen, huet d'Lëtzebuurger Vollek et fäerdegbruecht fir eneg a staark ze sin.

Mir denke mat Respekt u säi feste Wëlle, sech net ënnerdrécken ze loossen, säi staarke Glawen un d'demokratesch Wäerter an u säi Gefill fir national Enegkeet, dat zum Symbol vun der Hoffnung an der Victoire gin as.

D'Regirung fuerdert all Lëtzebuurger op, am Geescht zesammenzeston, fir d'Sacrificer an de Courage vun der Natioun an all dene Fraën a Männer, déi hiirt Liewen op d'Spill gesat hun, ze éieren, an domat op en Neis ze weisen, wéi staark mer op eis Onofhängegkeet, eis Fräiheet an de Fridden an der Welt halen.

Lëtzebuerg, den 2. Oktober 1981

D'Membre vun der Regirong,

Pierre Werner, Colette Flesch, Emile Krieps, Camille Ney, Josy Barthel, Jacques Santer, René Konen, Fernand Boden, Jean Spautz, Ernest Mühlen, Paul Helminger.

Les cérémonies de la Journée de Commémoration nationale débutèrent par un service religieux célébré par l'Évêque de Luxembourg, Monseigneur Jean Hengen, en la cathédrale de Luxembourg, en présence de Son Altesse Royale le Grand-Duc et de nombreuses personnalités, notamment les représentants du Corps Diplomatique, de la Chambre des Députés, le Vice-Président et plusieurs membres du Gouvernement, les représentants du Conseil d'Etat, de la Cour Supérieure de Justice, du Conseil Communal de la Ville de Luxembourg, les membres du Conseil National de la Résistance, les représentants de l'Armée, de la Gendarmerie et de la Police, et de fortes délégations d'associations patriotiques et d'anciens combattants, de maquisards, de la résistance et des enrôlés de force. L'encadrement musical du service religieux était assuré par la maîtrise de la cathédrale, sous la direction de l'Abbé René Ponchelet avec aux orgues Maître Albert Leblanc.

A l'issue du service religieux une cérémonie s'est déroulée devant le Monument National de la Solidarité Luxembourgeoise où avaient pris place les membres du Corps Diplomatique, les représentants des Corps Constitués, le Conseil National de la Résistance, les délégations et porte-drapeau des associations des Anciens Combattants, des groupements de la Résistance et des associations patriotiques.

Après avoir passé en revue la garde d'honneur, Son Altesse Royale le Grand-Duc, accompagné de Madame Colette Flesch, Vice-Président du Gouvernement, déposa une couronne de fleurs au pied du monument et ranima la flamme du souvenir. Le Grand-Duc et le Vice-Président du Gouvernement pénétrèrent ensuite à l'intérieur du monument pour y signer le Livre d'Or.

Une deuxième cérémonie s'est déroulée devant le Monument du Souvenir, Place de la Constitution, où des couronnes de fleurs furent déposées par Mon-

sieur Emile Krieps, Ministre de la Force Publique, et Monsieur Camille Polfer, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg.

La Journée de Commémoration Nationale s'est terminée par une cérémonie devant la Croix de Hinzert au cimetière Notre-Dame à Luxembourg. Après la bénédiction de la Croix de Hinzert par l'Evêque de

Luxembourg, Monseigneur Jean Hengen, des fleurs y furent déposées par Madame Colette Flesch, Vice-Président du Gouvernement, par Monsieur Camille Polfer, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, et par les représentants du Conseil National de la Résistance, des mouvements de la Résistance et des associations patriotiques.

L'ouverture de la session parlementaire 1981/1982

La traditionnelle séance d'ouverture de la session parlementaire 1981/1982 a eu lieu le 13 octobre 1981 conformément à l'article 72 de la Constitution et à l'article 1^{er} du règlement de la Chambre des Députés. La séance débuta sous la présidence du doyen d'âge, Monsieur Jean-Pierre Urwald, avec comme secrétaires les plus jeunes députés, Madame Lydie Wurth-Polfer et Monsieur Charles Goerens.

En vertu des pouvoirs qui lui furent conférés par Son Altesse Royale le Grand-Duc, Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, Ministre d'Etat, déclara close la session ordinaire qui avait été ouverte le 14 octobre 1981 et déclara ouverte la session ordinaire 1981/1982.

Après le discours traditionnel du doyen d'âge, la Chambre a procédé à l'élection de son nouveau bureau, dont voici la composition: Monsieur Léon Bollendorff, Président, Monsieur Joseph Eyschen, Monsieur René Hengel et Monsieur Nicolas Mosar, Vice-Présidents; Monsieur Camille Hellinckx, Monsieur Roger Krier, Monsieur Edouard Juncker, Monsieur Victor Braun et Madame Viviane Reding, Membres; Monsieur Guillaume Wagner, Greffier, et Monsieur Pierre Dillenbourg, Greffier adjoint.

Dans son allocution d'ouverture, le Président élu, Monsieur Léon Bollendorff, a d'abord lancé un appel pressant à la paix et abordé le problème de la faim dans le monde, puis il a rappelé qu'une réforme de certains mécanismes parlementaires s'imposait pour alléger les travaux parlementaires:

Il y a tout juste une semaine qu'une fois de plus une nouvelle atroce a bouleversé le monde, celle de l'assassinat odieux du Président de la République Arabe d'Egypte. Cet homme d'Etat des plus remarquables, qui ne craignait pas de mettre sa vie en péril dans l'intérêt de la lutte pour la paix, a été la victime de cette violence brutale dont il avait horreur et qu'il cherchait à vaincre par des moyens pacifiques. Peu de temps avant le Président Anouar el-Sadate, le Pape Jean-Paul II et le Président des Etats-Unis d'Amérique avaient été les cibles de tueurs irresponsables, animés par une haine meurtrière.

Chaque jour, les mass-média font état de violations des droits de l'homme, de disparitions mystérieuses, de tortures et de traitements inhumains et dégra-

dants, d'exodes massifs de personnes, de prises d'otages, d'intolérance politique et religieuse dans le monde entier. Les actes de violence et de terrorisme accablent de plus en plus l'humanité toute entière et sont perpétrés par des criminels de toutes races, de toutes couleurs politiques et de toutes conceptions religieuses.

Nous avons à déplorer des foyers de crise et de guerre à travers le monde entier. Les relations entre les grandes puissances sont continuellement en danger de rupture et la course aux armements les plus destructifs a pris un essor redoutable.

En présence de cette situation grave qui met sérieusement en cause la paix mondiale et qui menace dangereusement notre existence même, je considère comme mon devoir primordial d'adresser en ce moment un appel pressant à vous tous de continuer, selon nos modestes moyens et nos faibles ressources, à faire dissiper les malentendus, les désaccords et les hostilités de tous genres et à œuvrer pour la paix à tous les niveaux. Car c'est là la première et la plus importante tâche des représentants d'une nation.

S'il est vrai que beaucoup trop d'hommes et de femmes meurent en raison des violences que j'ai essayé de décrire, il est plus notoire encore qu'un nombre beaucoup plus grand d'êtres humains périssent misérablement sous le fléau horrible qu'est la faim et la malnutrition, dont, chaque année, plus de trente millions sont les victimes.

Devant ce véritable holocauste, n'est-il pas grand temps pour nous de passer à un examen de conscience et d'arriver à la conclusion que les responsables politiques doivent s'engager plus que par le passé dans une véritable lutte contre ces calamités désastreuses qui constituent le plus grand malheur et la plus grande injustice du monde d'aujourd'hui! Notre petit pays, lui aussi, a le devoir de tout mettre en œuvre, dans la mesure de ses moyens, pour bannir ce fléau qui sévit surtout dans le Tiers-Monde, mais qui ne peut et ne doit laisser indifférent aucun des habitants de cette planète.

Je me permets de vous rappeler qu'en la séance publique du 26 juin 1981 notre Ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et de la Coopération m'a transmis un «Manifeste des Prix Nobel» sur la lutte contre la faim dans le monde, manifeste

que j'ai déposé sur le bureau de la Chambre, en vous invitant à l'examiner et à accorder votre appui à cette initiative.

Plusieurs chefs d'Etat et personnalités politiques ont assuré de leur soutien tous les efforts tendant à mettre fin à cette tragédie effroyable. Le Sénat belge, la Chambre des Députés italienne et le Parlement Européen ont adopté des résolutions à ce sujet. Le Parlement Européen a repris les considérations du «Manifeste des Prix Nobel» et il invite les Gouvernements des Etats membres, entre autres, à respecter l'obligation de consacrer 0,7% de leur PNB à l'aide publique au développement, comme le prévoit une résolution de l'Assemblée générale des Nations-Unies.

Vous savez tous qu'actuellement la contribution du Luxembourg à l'aide au développement est loin d'atteindre ce pourcentage. Il est bien entendu que chaque pays ne peut y contribuer qu'en fonction de sa situation économique et selon ses moyens financiers. Néanmoins, j'estime qu'à l'avenir, nous devons faire un sérieux effort pour nous rapprocher davantage des 0,7%.

Vers la fin du mois, notre Chambre sera d'ailleurs saisie d'une résolution axée sur les considérations et revendications du «Manifeste des Prix Nobel», que je viens de citer, et dans laquelle le Gouvernement sera invité à porter jusqu'en 1984 à 0,7% du PNB le niveau de l'aide publique au développement.

Je vous donne à considérer que c'est par l'aide au développement aux pays les plus défavorisés que la menace grave pour la paix et la sécurité internationales pourra être conjurée.

* *

Il y a un autre problème qui, au début de cette session, me tient particulièrement à cœur. L'ONU et l'UNESCO avaient déclaré l'année 1981 «Année internationale des Handicapés». Il y a un an, à cette même occasion, je vous avais exposé mes idées sur ce problème avec lequel nous sommes confrontés chaque jour, en soulignant que les handicapés ont droit à notre sollicitude et à notre solidarité. Certes, tous les vœux n'ont pas été réalisés au cours de cette année, mais il est indéniable que beaucoup a été fait et que, grâce à la sensibilisation du grand public, rien ne sera plus jamais comme avant et que des améliorations dans les conditions de vie des handicapés continueront à être opérées au-delà de cette année et resteront partout un impératif à respecter.

L'année 1982 sera proclamée «Année internationale des personnes âgées» et il est sûr que cette initiative également répond à une longue attente et suscitera beaucoup d'espairs.

La condition des personnes âgées dans la société varie d'un pays à l'autre. Chez nous, des efforts considérables, d'ordre public et d'ordre privé, ont été déployés depuis bon nombre d'années. Néanmoins il reste encore beaucoup à faire.

Nous avons à travers le pays un réseau impressionnant de maisons de retraite et de gériatrie. Et pourtant on n'arrive pas à faire face à toutes les de-

mandes. Or, n'est-il pas avéré que presque toutes les personnes âgées préfèrent rester dans leur foyer aussi longtemps que cela est possible. Il s'agit donc de nous orienter dans cette direction puisque cela est autant dans l'intérêt de la société que dans celui des personnes en question.

Il faudra mettre sur pied des aides et des services d'une grande diversité auxquels elles peuvent avoir recours périodiquement ou continuellement qu'il s'agisse d'aides-ménagères ou de soins à domicile en cas de maladie ou de déficience ou handicap physiques. La généralisation de ces mesures allégerait la tâche des résidences et foyers pour personnes âgées qui pourraient ainsi être réservés à ceux et à celles ayant perdu toute autonomie à un âge avancé ou étant atteints d'une invalidité grave ou se trouvant dans un état grabataire.

Dans cet ordre d'idées, il serait bon de promouvoir la construction de logements pour personnes âgées intégrés dans des ensembles destinés à des occupants de tous âges, adaptés aux besoins spécifiques des personnes âgées.

Pour lutter contre l'isolement et la solitude, qui si souvent sont le lot du grand âge, il y a lieu d'instaurer des services sociaux afin de faciliter la communication et les contacts avec l'extérieur et la participation à la vie sociale.

Enfin, il faut garantir aux personnes âgées des revenus leur permettant une vie décente dans la société.

* *

Je voudrais faire aussi quelques réflexions sur un problème crucial qui, si nous ne parvenons pas à y trouver une solution équitable, à court ou à moyen terme, ébranlera sérieusement la société industrialisée. Il s'agit du chômage et surtout du chômage des jeunes qui ne cesse d'augmenter d'année en année, voire de mois en mois, depuis que sévit la crise dont nous sommes loin d'être venus à bout. Les statistiques font apparaître que ce sont surtout les jeunes qui sont frappés par le chômage.

Les perspectives d'enrayer l'extension du chômage au cours de l'année à venir ne sont pas très encourageantes. Dans l'exposé introductif au projet de budget 1982 on peut lire que le ralentissement de l'expansion économique coïncide avec un accroissement relativement important de la population en âge d'exercer une activité, de sorte qu'une augmentation du chômage s'avérera sans nul doute inévitable pendant les derniers mois 1981 et jusqu'en 1982. A l'heure actuelle, les chômeurs représentent quelque 7% de la population active de la Communauté européenne et leur nombre serait susceptible de dépasser la barre de 8% en 1982.

En ce qui concerne notre pays, le pourcentage est certes moins élevé, mais les dernières statistiques de l'Administration de l'Emploi accusent une progression des demandes d'emploi non satisfaites.

Par rapport au chiffre global des demandes d'emploi, le pourcentage des femmes a légèrement baissé, tandis que la part des jeunes de moins de vingt-cinq ans s'est accrue. La moitié de ces jeunes n'ont pas de

qualification professionnelle, ce qui en fait des éléments marginaux sur le marché du travail. Il faut absolument remédier à cette situation malsaine par le biais de l'éducation aussi bien que de l'enseignement et de l'orientation professionnelle.

J'espère que la loi du 21 mai 1979 sur l'organisation de la formation professionnelle et de l'enseignement secondaire technique portera ses fruits dans les prochaines années.

Après avoir esquissé quelques problèmes majeurs qui concernent non seulement notre pays, mais, du moins en partie, l'humanité tout entière, je me permettrai de faire quelques réflexions sur la situation de la Chambre des Députés et la revalorisation de ses activités dont il est si souvent question.

Nous devons reconnaître que la Chambre des Députés est facilement traitée de chambre d'enregistrement au lieu d'institution ayant une influence décisive sur la vie publique. Qu'en est-il et d'où vient ce malaise ?

Il sera inutile d'insister toujours à nouveau sur les attributions que la Constitution confère à la Chambre des Députés, si nous ne nous appliquons pas à exercer réellement et pleinement ces pouvoirs.

Le rôle de la Chambre est de voter des lois, de décider de la gestion financière de l'Etat par le vote annuel du budget des recettes et des dépenses, et d'exercer un contrôle sur les actes du Gouvernement sur le plan politique et administratif.

Le projet de budget des recettes et des dépenses de l'Etat est sans doute la loi la plus importante que la Chambre est appelée à adopter chaque année. La procédure budgétaire actuellement appliquée m'amène cependant à penser que nos travaux budgétaires sont de trop longue haleine, si l'on considère que la Commission des Finances et du Budget ainsi que les autres commissions permanentes se chargent pendant deux mois, dans de nombreuses réunions, presque exclusivement de l'examen du budget et que pendant six autres semaines nous siégeons en séances publiques et plénières. C'est là le temps qu'il nous faut pour évacuer le budget et la pratique nous a montré que, malgré le nombre impressionnant d'amendements et de motions parlementaires, il ne peut guère être changé grand-chose au projet.

En présence de ce fait, je me demande si la longue période de préparation et de discussion est justifiée. Ne serait-il pas plus opportun de considérer le budget comme une loi des finances, comme cela se pratique dans d'autres pays, de la traiter sous cet aspect et d'en faire arrêter les lignes politiques pendant des débats d'actualité à organiser périodiquement dans la première moitié de l'année qui précède l'année budgétaire ou, tout simplement, lors de la déclaration sur l'état de la nation qui, par tradition, a lieu chaque année vers la fin du premier semestre ? Dans ce cas, la Chambre aurait, à mon avis, l'occasion de prendre une part active dans la conception du budget puisque le Gouvernement aurait ainsi la possibilité de tenir compte des options et vœux émanant de la Chambre pour l'élaboration du budget pour l'année à venir.

Pour conclure, le Président Bollendorff a traité plus spécialement des problèmes du programme et des méthodes de travail de la Chambre, mesures indispensables pour assurer le prestige de l'institution aux yeux de l'opinion publique.

En fin de séance, la Chambre a procédé à la désignation des membres des différentes commissions permanentes et des autres organes réglementaires de la Chambre des Députés.

Composition de la Chambre des Députés

1. Berchem Albert, PD
2. Berg Benny, POSL
3. Birtz Nicolas, POSL
4. Bisdorff Aloyse, PC
5. Bollendorff Léon, PCS
6. Brasseur Anne, PD
7. Braun Victor, PD
8. Brebsom Jos, POSL
9. Burger René, PCS
10. Colling François, PCS
11. Cravatte Henry, PSD
12. Dichter Jean-Pierre, PCS
13. Dondelinger Willy, POSL
14. Eyschen Joseph, PD
15. Fischbach Marc, PCS
16. Frieden Pierre, PCS
17. Gerson Emile, PCS
18. Gitzinger Robert, PD
19. Glesener Jean-Pierre, PCS
20. Goedert Jean, PCS
21. Goerens Charles, PD
22. Gremling Jean, PSI
23. Hamilius Jean, PD
24. Hellinckx Camille, PD
25. Hengel René, POSL
26. Hennicot-Schoepges Erna, PCS
27. Hubsch René, PD
28. Juncker Edouard, PCS
29. Koch Henri, PCS
30. Krieps Robert, POSL
31. Krier Roger, POSL
32. Lenert Roger, PCS
33. Lentz Marcelle, PCS
34. Lucius Joseph, PCS
35. Lulling Astrid, PSD
36. Majerus Nic., PCS
37. Margue Georges, PCS
38. Mart René, PD
39. Meintz Carlo, PD
40. Mosar Nicolas, PCS
41. Nanquette Henri, PCS
42. Pescatore Claude, PD
43. Polfer Lydie, PD
44. Poos Jacques-F., POSL
45. Prussen, Robert, PD
46. Rau Fernand, PCS
47. Reding Viviane, PCS
48. Regenwetter Jean, POSL
49. Rippinger Jean-Paul, PD
50. Schlechter Marcel, POSL
51. Steichen René, PCS

52. Thoss Maurice, POSL
53. Urbany René, PC
54. Urwald Jean-Pierre, PCS
55. Van den Bulcke René, POSL
56. Wagener Pol, PCS
57. Weiler Camille, POSL
58. Weirich Jos, EdF
59. Wohlfart Joseph, POSL

Clés: PCS = Parti chrétien social
 POSL = Parti ouvrier socialiste luxembourgeois
 PD = Parti démocratique
 PC = Parti communiste
 PSD = Parti social-démocrate
 PSI = Parti socialiste indépendant
 EdF = Enrôlés de Force

Composition des commissions parlementaires

Commission de Travail

Léon Bollendorff, Président
 Nicolas Mosar, Carlo Meintz, Benny Berg

Commission des Pétitions

Pierre Frieden, Président
 Robert Gitzinger, Vice-Président
 René Burger, Emile Gerson, Jean-Pierre Urwald;
 Camille Hellinckx, Carlo Meintz; René Hengel,
 Roger Krier, Marcel Schlechter; Joseph Weirich

Commission des Comptes

Pol Wagener, Président
 Jean Hamilius, Vice-Président
 Jean-Pierre Glesener, Fernand Rau, René Steichen;
 Anne Brasseur, René Hubsch; Nic Birtz, Jean Re-
 genwetter, René Van den Bulcke, Joseph Weirich

Commission des Affaires étrangères

Carlo Meintz, Président
 Georges Margue, Vice-Président
 Marc Fischbach, Henri Koch, Joseph Lucius; Lydie
 Polfer, Robert Prussen; Willy Dondelinger, Jacques-
 F. Poos, Joseph Wohlfart; Astrid Lulling

Commission de la Force Publique

René Mart, Président
 Edouard Juncker, Vice-Président
 Pierre Frieden, Jean-Pierre Glesener, René Stei-
 chen; Joseph Eyschen, René Hubsch; René Hengel,
 Marcel Schlechter, Maurice Thoss; Astrid Lulling

Commission des Affaires sociales

François Colling, Président
 Claude Pescatore, Vice-Président
 Marc Fischbach, Emile Gerson, Viviane Reding;
 Anne Brasseur, Victor Braun; Benny Berg, Jean Re-
 genwetter, Maurice Thoss; René Urbany

Commission des Finances et du Budget

Nicolas Mosar, Président
 Carlo Meintz, Vice-Président
 François Colling, Fernand Rau, Pol Wagener;
 Charles Goerens, Claude Pescatore; Benny Berg,
 Jacques-F. Poos, Maurice Thoss; Astrid Lulling

Commission de l'Economie nationale et des Classes moyennes

René Mart, Président
 Fernand Rau, Vice-Président
 François Colling, Emile Gerson, Jean-Pierre Ur-
 wald; Charles Goerens, (remplaçant: Robert Gitzin-
 ger – questions Tourisme), Claude Pescatore; Willy
 Dondelinger, Jacques-F. Poos, Maurice Thoss; Jo-
 seph Weirich

Commission agricole

René Steichen, Président
 Charles Goerens, Vice-Président
 Roger Lenert, Henri Nanquette, Pol Wagener; Vic-
 tor Braun, Robert Gitzinger; Joseph Brebsom, Mar-
 cel Schlechter, Camille Weiler; Astrid Lulling

Commission de l'Education nationale et des Affaires culturelles

Erna Hennicot-Schoepges, Président
 René Hubsch, Vice-Président
 Jean-Pierre Dichter, Henri Koch (remplaçant: Pol
 Wagener – questions Affaires culturelles), Roger
 Lenert; Anne Brasseur, Carlo Meintz; Nic Birtz, Ro-
 bert Krieps, Roger Krier; Aloyse Bisdorff

Commission juridique

Camille Hellinckx, Président
 Georges Margue, Vice-Président
 Marc Fischbach, Pierre Frieden, Nicolas Mosar;
 Lydie Polfer, Jean-Paul Rippinger; Robert Krieps,
 Maurice Thoss, René Van den Bulcke; Jean Grem-
 ling

Commission de la Fonction publique

Carlo Meintz, Président
 Pierre Frieden, Vice-Président
 Edouard Juncker, Roger Lenert, Pol Wagener; Vic-
 tor Braun, René Hubsch; Willy Dondelinger, Marcel
 Schlechter, Joseph Wohlfart; Jean Gremling

Commission des Transports et de l'Energie

Jean Hamilius, Président
 François Colling, Vice-Président
 Jean-Pierre Dichter, Jean-Pierre Glesener, Joseph
 Lucius; Robert Gitzinger, Claude Pescatore; Joseph
 Brebsom, Roger Krier, Marcel Schlechter; Aloyse
 Bisdorff

Commission des Travaux publics

Claude Pescatore, Président
 Edouard Juncker, Vice-Président
 Jean Goedert, Henri Nanquette, Jean-Pierre Ur-
 wald; Jean Hamilius, Lydie Polfer; René Hengel,
 Roger Krier, René Van den Bulcke; René Urbany

Commission des Affaires communales

Georges Margue, Président
 Jean-Paul Rippinger, Vice-Président
 Jean Goedert, Edouard Juncker, Marcelle Lentz;
 Victor Braun, René Hubsch; Nic Birtz, Joseph Breb-
 som, Joseph Wohlfart; Henry Cravatte

Commission de la Santé publique, des Dommages de Guerre et de la Famille

Robert Prussen et René Burger, Co-Présidents
Jean Goedert (remplaçant: Erna Hennicot-Schoepges – questions Famille et Logement), Marcelle Lentz, Nicolas Majerus (remplaçant: Viviane Reding – questions Famille et Logement); Victor Braun (remplaçant: Anne Brasseur – questions Famille et Logement), Joseph Eyschen; Benny Berg, Nic Birtz, Marcel Schlechter; Joseph Weirich

Commission de l'Education physique, de la Jeunesse et des Loisirs

Anne Brasseur et Viviane Reding, Co-Présidents
René Burger, Jean-Pierre Dichter, Pierre Frieden; Charles Goerens, Robert Prussen; René Hengel, Roger Krier, Camille Weiler; Aloyse Bisdorff

Commission de la Révision constitutionnelle

Georges Margue, Président
Marc Fischbach, Joseph Lucius, Nicolas Mosar; Camille Hellinckx, Lydie Polfer, Jean-Paul Rippinger; Benny Berg, Robert Krieps, René Van den Bulcke; René Urbany

Commission pour la Vente de Domaines de l'Etat

Jean-Pierre Urwald, Président
Joseph Eyschen, Vice-Président
Emile Gerson, Roger Lenert, Joseph Lucius; Jean Hamilius, René Hubsch; Jean Regenwetter, Marcel Schlechter, Camille Weiler; Joseph Weirich

Commission de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

Nicolas Mosar, Président
Robert Gitzinger, Vice-Président

Jean-Pierre Dichter, Nicolas Majerus, René Steichen; Jean Hamilius, Jean-Paul Rippinger; Willy Dondelinger, Jacques-F. Poos, Joseph Wohlfart; Henry Cravatte

Composition des bureaux des groupes parlementaires

- Groupe parlementaire du Parti Chrétien-Social (PCS):
Président: Monsieur Nicolas Mosar
Vice-Présidents: Messieurs François Colling, Edouard Juncker, Fernand Rau
Secrétaire-Député: Monsieur Marc Fischbach
Responsable à l'information:
Madame Erna Hennicot-Schoepges
Trésorier: Monsieur Pol Wagener
Secrétaire parlementaire:
Madame Marie-Louise Giampellegrini-Wilwo
- Groupe parlementaire du Parti Démocratique (PD):
Président: Monsieur Carlo Meintz
Vice-Président: Monsieur René Hubsch
Trésorier: Monsieur Camille Hellinckx
Secrétaire parlementaire: Monsieur Mill Even
Secrétaire: Madame Jeanne Linden-Erasmy
- Groupe parlementaire du Parti Ouvrier Socialiste Luxembourgeois (POSL):
Président: Monsieur Benny Berg
Vice-Présidents: Messieurs Robert Krieps, Jacques-F. Poos
Trésorier: Monsieur Jean Regenwetter
Secrétaire parlementaire:
Monsieur Robert Goebbel
Secrétaire: Madame Sylvie Asselborn-Huber.

La famille – pierre angulaire de la société de demain

A l'occasion de la séance académique célébrant le 35^e anniversaire de la fondation de l'Action Familiale et Populaire qui s'est déroulée le 3 octobre 1981 au Studio du Nouveau Théâtre, Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, Ministre d'Etat, a prononcé une allocution sur le sujet de la famille: pierre angulaire de la société de demain. Voici le texte de cette allocution:

Quand on considère la contestation à laquelle la famille et la politique familiale ont été exposées, au cours des dernières décennies, quand on évoque les difficultés qu'éprouve l'institution familiale à surmonter les entraves imposées à son épanouissement tranquille par la société contemporaine, on peut mesurer le défi inhérent au titre choisi pour mon exposé. Votre mouvement a analysé d'année en année, en

même temps que les remèdes, les causes d'apparentes incompatibilités de l'institution avec le mode et le rythme de vie de notre temps. Je ne me propose pas de les étaler à nouveau devant vous quant à leurs origines et de leurs effets. Je voudrais tout crûment poser la question, si tenant compte des courants contraires et de l'émancipation frénétique de l'homme, de la femme et de l'enfant, la famille au sens où nous l'entendons a encore sa place au 21^e siècle et si le combat d'idées que vous menez avec tant d'ardeur et de conviction garde son sens.

Certes, la réponse à cette interrogation paraît simple et aller de soi. Tant que la procréation humaine procède de l'union d'une femme et d'un homme, et ne se réalise pas in vitro, les chances de la permanence du cadre familial sont données et l'instinct parental reste fort. Un sondage effectué en

France révèle que 88% des Français restent fermement attachés à la famille comme institution, 4% seulement sont en opposition complète. Le besoin d'une famille est donc affirmé.

Mais ce qu'il importerait de connaître, ce serait la qualité et le degré de l'attachement à ce qui dans bien des cas risque de ne plus être perçu que comme un cadre de vie traditionnel que l'on accepte pour autant qu'il nous comble de droits et d'avantages, mais qu'on rejette dans ses contraintes.

L'avenir de la famille s'apprécie donc en fonction de l'issue de conflit entre l'instinct familial d'une part, les égoïsmes personnels et les pressions de la société d'autre part.

Un simple retour en arrière ne serait pas possible et ne répondrait pas aux sollicitations modernes.

La famille a évolué quant à ses motivations, quant à son organisation économique, quant aux relations humaines intrafamiliales, voire aussi quant à sa circonférence et les relations entre les générations.

Aussi, quand on tourne les yeux de l'esprit vers l'avenir, on est bien obligé de définir un type de famille en même temps qu'un type de société à partir de l'évolution intervenue dans ces trois domaines.

Quant à la motivation, il est reconnu que si la nécessité économique, considérée également sous son aspect de sécurité sociale a pendant très longtemps déterminé décisivement le choix du conjoint, c'est de nos jours la fonction affective qui importe dans le déroulement de la vie familiale. Alors que dans le passé l'utilité pécuniaire dominait très souvent les arrangements matrimoniaux, le couple se choisit aujourd'hui plus librement et l'amour est invoqué comme la condition de son existence. On n'a pas besoin de verser dans les épanchements d'une littérature rose pour saluer et promouvoir cette conception de base des biens matrimoniaux.

Le mariage d'amour a donc pour lui l'avenir, sans qu'évidemment le mariage de raison disparaisse entièrement.

Ce qui fait la force du lien fondé sur l'affection en fait aussi la fragilité. Que le sentiment s'affaïsse, que l'espoir soit déçu, que l'affection se détourne ne fût-ce que momentanément vers d'autres personnes désirables, le lien est ébranlé et on cherche des issues notamment dans le divorce. La plupart des législations civiles acceptent et organisent le divorce. Cependant quand on parle de l'organisation rationnelle des relations sociales, ce n'est pas sur la porte de sortie, mais sur la porte d'entrée qu'il faut axer la recherche des bienfaits de l'institution familiale, avec la pleine conscience que l'entrée se paie par une prise de conscience des responsabilités à court et long terme vis-à-vis des personnes et de la société.

La préparation au mariage, à laquelle votre mouvement a déjà consacré tant d'efforts, demeure donc une tâche d'avenir. Les efforts y consacrés ne sauraient se relâcher.

Encore faut-il que le législateur comme le pouvoir judiciaire ne compromettent pas, par une excessive indulgence à l'égard des tendances dissolvantes, cet effort des hommes libres et responsables promouvant

la stabilisation de la société humaine et la sauvegarde de sa cellule fondamentale.

J'ai parlé de l'affection. Tendanciellement au-delà du couple, l'affection n'est vraie et créative que si elle inclut le tiers qu'est en tout premier lieu l'enfant.

Or quel que soit l'ordre dans lequel on énumère les fins du mariage, la procréation effective ou potentielle est ce qu'il y a de plus naturel et de plus invariable à l'institution.

La famille issue d'un mariage accepté librement et responsablement est à l'avenir plus que jamais le lien privilégié de l'épanouissement de l'être humain, du développement physique de l'enfant, une forteresse d'intimité vis-à-vis de l'emprise envahissante du collectif et des pouvoirs de domination modernes, si multiples.

Ni l'union libre, ni la cohabitation juvénile, ni les mariages de groupe, ne pourront garantir ces valeurs humaines suprêmes.

La montée de l'humanité vers plus de bonheur, de performances spirituelle et matérielle, se situe dans la lignée familiale. C'est pourquoi la famille, guérie il est vrai, de certains de ses échecs, de certaines déprava-tions, pétrifications et autoritarismes reste la formule d'organisation de la société au 21^e siècle.

Sur un plan plus factuel, retenons qu'une tâche d'avenir indispensable à la génération actuelle et future est le remplacement des générations. On sait que la crise démographique actuelle affecte particulièrement les familles dites nombreuses. Le seuil de remplacement des générations se situant à 2,1% enfants par femme, c'est essentiellement du relèvement de la fréquence des enfants de rang 2 et surtout de rang 3 que dépendra le remplacement des générations.

Aucune autre institution que le mariage fondé sur la confiance mutuelle et permanente, ne saurait fournir l'espoir de voir se réaliser à nouveau cet objectif minimum de conservation du patrimoine humain national.

Quant aux relations interpersonnelles dans la famille, on voit se constituer de plus en plus une communauté dont les deux partenaires originels revendiquent l'égalité de droits et la symétrie des responsabilités. En ce sens s'établit un nouvel équilibre dans la famille qui comme tout équilibre est menacé constamment. Dans ce cas la précarité de l'équilibre peut naître du poids de traditions anciennes d'organisations hiérarchique ou économique, ou encore par les divergences de vocation dans la fonction de procréation. Ceci encore demande un supplément de respect, de compréhension, mais aussi de compromis.

Les époux doivent prendre en mains activement et non passivement la comptabilité de leurs humeurs et de leurs aspirations.

Cette autonomie respectueuse des personnes s'étend aussi aux relations entre parents et enfants. La famille doit néanmoins rester consciente de son immense responsabilité pédagogique.

L'éducation accompagne l'évolution physique et psychique de l'être humain. Elle doit la respecter, sinon elle irait contre la nature. En face des libertés de

choix que réserve la société de nos jours au jeune homme, le développement du sens des responsabilités et l'acceptation du fair play supposent une réaffirmation de la nécessité de la formation de la volonté. La famille est aussi une école de travail comme l'a rappelé récemment l'Encyclique «*Laborem exercens*» quand elle dit: Le travail et l'ardeur au travail conditionnent aussi tout le processus d'éducation dans la famille, pour la raison que chacun «*devient homme*» entre autre par le travail . . .

La fonction économique, en tant qu'unité de production de la famille ayant regressé, c'est la fonction consommatrice qui se développe considérablement. C'est ce que les agences de publicité n'ignorent pas. L'invitation à la consommation s'adresse prioritairement aux familles. Encore une responsabilité d'organisations d'éducation, et de mesure qui incombe à la famille moderne.

Revenons toutefois à un point majeur: La réalisation du projet familial.

L'environnement au sens large et les conditions de vie, tels que l'habitat, les équipements, le travail pèsent sur les décisions des familles qui veulent réaliser leur projet familial responsable. Il incombe à la communauté nationale de faciliter ce choix par des mesures adéquates.

Le rapport Calot a clairement défini et évalué le degré de réduction du niveau de vie que comporte pour tous les membres de la famille, la survenance d'enfants.

Il est évident que la fécondité des couples dépend encore de différents autres facteurs essentiels. Et ce n'est pas sans raison qu'on affirme que fondamentalement il s'agit d'un problème de mentalité et de société, plutôt que d'un problème matériel.

Il est difficile d'agir sur des facteurs dérivés de l'éducation, de l'attitude de l'opinion, de la peur du lendemain. En revanche il est nécessaire de réduire le poids des causes économiques et sociales, afin que les couples qui veulent avoir des enfants plus nombreux, ne soient pas détournés de leurs projets pour motifs matériels.

D'autre part la législation doit être agencée de façon à ce que la femme qui exerce une activité profes-

sionnelle puisse pouvoir harmoniser simultanément ou successivement cette activité avec des responsabilités familiales.

C'est affirmer une fois de plus qu'il faut attendre du législateur qu'il fournisse les cadres et crée les conditions qui modèlent et protègent l'idéal moderne de la famille, telle que j'essaie de l'esquisser.

Une telle préoccupation de nouvelles garanties juridiques est d'autant plus légitime qu'en présence du phénomène qui tend à s'étendre de la vie commune en dehors du mariage. Le Conseil de l'Europe a organisé récemment à Messine un colloque de droit européen sur l'opportunité de régler juridiquement certaines conséquences de ce non-mariage. Sans exclure que le législateur, pour des raisons humaines, tienne compte de certaines situations tragiques, surtout pour les enfants, il faut refuser, comme l'a constaté la majorité des participants, d'élaborer un statut systématique pour les unions libres. L'idée d'un mariage de deuxième classe a été écartée.

Ceci prouve cependant que certaines mœurs de notre temps nous dictent un effort accru pour la protection durable des familles, à travers des solidarités et des politiques adaptées.

J'ai parlé tout à l'heure de la circonférence du milieu familial. J'entends par là la parenté qui s'étend au-delà du noyau de la famille moderne. Si les ascendants cohabitent de moins en moins avec les membres du noyau familial, il n'est pas moins vrai que l'allongement de la durée de la vie humaine, comporte encore un réseau de relations humaines entre 3 à 4 générations, qui doit favoriser l'enracinement et l'enrichissement intellectuel de la plus jeune génération.

La protection de l'enfant en toutes circonstances et la sécurité des personnes âgées sont des composantes importantes d'une politique familiale.

Je conclus que la famille, orientée selon les exigences de notre temps, chargée de tant de responsabilités pour l'avancement et le progrès de l'homme, pour la conservation et la transmission de la vie par des couples agissant avec responsabilité et générosité est la formule d'avenir et reste porteur de tout l'espoir de l'Humanité. Elle est donc bien la pierre angulaire de la société de demain !

La Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés

Du 1^{er} au 14 septembre 1981 a eu lieu à Paris la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (PMA). Nous reproduisons ci-après le texte du discours que Monsieur Paul Helminger, Secrétaire d'Etat au Ministère des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et de la Coopération, à prononcé le 8 septembre devant cette Conférence:

Monsieur le Président,

Permettez-moi tout d'abord de joindre ma voix à tous ceux qui vous ont adressé leurs félicitations à l'occasion de votre élection unanime comme Président de cette conférence.

Je suis sûr que vos qualités personnelles et votre grande expérience des questions de développement

permettront des progrès substantiels dans la lutte contre la misère absolue qui frappe un certain nombre de pays en voie de développement.

Nous éprouvons une satisfaction toute particulière de ce que ce soit à nouveau la France qui soit l'hôte de cette nouvelle conférence destinée à nous faire avancer dans la recherche de solutions aux douloureux problèmes des plus défavorisés:

En effet la gageure la plus impérieuse de notre époque reste le sort des habitants les plus pauvres de la planète, dont près d'un milliard végètent aux confins de la misère absolue.

Une telle situation est intolérable et inacceptable pour la conscience universelle. La Communauté internationale se doit de tout mettre en œuvre pour permettre à ces populations de satisfaire aux besoins essentiels de l'être humain, comme la nourriture, l'abri, les soins de la santé, l'enseignement et la salubrité de l'environnement.

La Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés qui nous réunit ici, traduit la volonté de la Communauté internationale de mobiliser toute son attention et son appui pour tenter de surmonter, dans le courant de la présente décennie, les très graves problèmes de développement des pays les plus démunis et les plus faibles, c'est-à-dire les P.M.A.

La situation de ces 31 pays qui comptent quelque 285 millions d'habitants, est en effet, à bien des égards, dramatique: Ainsi, il ressort de données récentes qu'en raison de leur revenu global extrêmement faible et des handicaps spéciaux auxquels ils se heurtent souvent, et qui ont pour effet qu'ils ne profitent que rarement des mesures prises en faveur de l'ensemble des pays en développement, les pays les moins avancés ont perdu du terrain non seulement par rapport aux autres pays en développement, mais même par rapport à leur propre situation de 1960.

C'est pourquoi il est impératif que, sans oublier pour autant les mesures globales prises dans le cadre général des besoins du développement, la Communauté internationale entreprenne une action concertée et examine des mesures spécifiques en faveur de cette catégorie de pays.

L'une des tâches importantes de la présente Conférence sera de décider d'un accroissement substantiel des ressources allouées aux pays les moins avancés.

Pour de très nombreux pays, qui dans la situation de crise actuelle n'ont aucune possibilité de se rabattre sur d'autres ressources financières, l'aide publique au développement est la condition sine qua non de leur survie, et à l'avenir de leur progrès économique et social.

Les pays les moins avancés ont besoin d'une assistance matérielle importante, et cette assistance doit nécessairement provenir de ceux qui sont les plus riches. Si nous voulons déclarer la guerre à la pauvreté dans le monde, nous devons faire en sorte que le grand public prenne conscience de la nécessité de répondre à ces objectifs.

Mais un simple transfert des ressources ne saurait suffire, car l'expérience montre que si les pays les

moins avancés ont reçu au cours des années passées une assistance moyenne plus élevée que les autres pays en développement, leur situation particulière, leurs problèmes spécifiques et leur extrême faiblesse dans des domaines critiques ont fait que leur croissance économique a été extrêmement médiocre et a même régressé dans certains cas.

Il ne s'agira donc pas seulement pour nous de faire plus, mais surtout de faire mieux, et donc différemment, en nous attaquant aux problèmes structurels qui maintiennent ces pays dans le cercle vicieux de la pauvreté et du sous-développement.

C'est à notre Conférence que revient la tâche de définir les moyens de parvenir à une meilleure efficacité de l'aide.

Si certaines difficultés sont communes à l'ensemble des pays les moins avancés, comme une extrême pauvreté, une industrialisation très faible, une importante dépendance du secteur agricole, un taux élevé d'analphabétisme et des exportations peu élevées ou concentrées sur un nombre limité de produits de base, leur situation est par ailleurs extrêmement diverse: on y trouve des pays enclavés ou insulaires, grands ou petits, pauvres ou riches en ressources naturelles.

Les problèmes que connaissent ces pays, et qui demandent des réponses urgentes, sont sans précédent: aucune théorie globale du développement ne leur est applicable.

Pour surmonter ces difficultés, notre Conférence devra donc adopter une approche à multiples facettes:

Il s'agit tout d'abord de renforcer une action internationale bilatérale et multilatérale en vue de soutenir la mise en œuvre des programmes de développement nationaux et d'allouer une assistance accrue en fonction des capacités d'absorption des pays concernés et de leur priorités nationales.

Mais une telle action devra également s'attacher à lever les obstacles externes et internes qui freinent le développement des pays les moins avancés.

Cette action doit s'accompagner de la définition et de l'adoption d'un programme à long terme, dont le but sera de fixer un objectif général pour l'accroissement de l'aide compte tenu de leurs besoins spécifiques, de dégager des secteurs prioritaires et de fournir un cadre assurant la cohérence des multiples actions bilatérales et multilatérales en cours.

Un élément clef pour la mise en œuvre de ce programme est la participation de la Communauté internationale dans son ensemble, et indépendamment du système social des pays en cause, qui devra rassembler les contributions complémentaires et équitables de toutes les parties, qu'il s'agisse des organismes d'aide bilatéraux ou multilatéraux, des partenaires commerciaux ou des voisins des P.M.A. receveurs.

Tout aussi nécessaires sont ensuite les actions de politique nationale à entreprendre par les pays les moins avancés eux-mêmes, à qui revient après tout la principale responsabilité de leur propre développement. C'est à eux qu'il appartiendra d'amorcer une évolution raisonnée et progressive de leur économie

en vue de surmonter les problèmes structurels qui font obstacle à leur développement.

Dans ce cadre, et malgré certaines imperfections, les conférences préparatoires se sont avérées utiles, puisqu'elles ont permis de mieux cerner et d'identifier les difficultés, les besoins et les potentialités spécifiques à chaque pays et ont encouragé les P.M.A. qui ne l'avaient pas fait encore à préparer et à présenter un programme de développement à long terme. Ce n'est en effet que dans le contexte d'une politique nationale satisfaisante et se basant sur des objectifs réalistes qu'une aide internationale sera susceptible d'avoir des effets bénéfiques sur le développement économique et social de ces pays, toute amélioration de la situation nécessitant par ailleurs d'importants changements dans les structures économiques et sociales des pays concernés.

Enfin, il faut relever l'importance qui revient dans ce domaine aux efforts entrepris dans le cadre de l'auto-indépendance collective et de la coopération régionale.

Monsieur le Président,

Le nouveau programme d'action substantielle en faveur des pays les moins avancés, tel qu'il est présentement mis au point par la Conférence, constituera un élément majeur dans l'ensemble des mesures que la Communauté internationale est appelée à prendre dans les domaines plus larges du développement et de la coopération.

Seul un ferme attachement aux principes de solidarité internationale nous permettra de résister aux turbulences profondes et à la grave crise économique qui risquent de provoquer la faillite d'un certain nombre de pays parmi les plus démunis.

Bien que ne disposant que de ressources limitées, le Luxembourg est pour sa part prêt à participer à un tel effort de développement.

Il le fait au travers des Communautés Européennes, dont les actions très importantes en faveur des pays les moins avancés nous ont été décrites par le Président en exercice du Conseil des Ministres, M. Martens et par le Commissaire européen chargé des questions du développement, M. Pisani.

Mais le Luxembourg a également reconnu la nécessité de ne pas se contenter d'apporter sa contribution financière aux institutions internationales et communautaires qui sont actives dans le domaine de l'aide au développement. Tout en ne remettant pas en cause ses engagements multilatéraux, il est conscient de son devoir, en tant que pays industrialisé, de tisser des relations privilégiées avec les PVD eux-mêmes et de leur apporter une aide qui, si elle ne peut être très importante en chiffres absolus, vu la faiblesse de nos moyens, se doit d'être efficace.

Le Luxembourg n'est certes pas dans le peloton de tête des pays occidentaux par l'importance relative de son aide, je le concède. Mais son effort en faveur des PVD, qu'il espère pouvoir augmenter régulièrement, profite intégralement à ses destinataires, car le plus souvent il est totalement désintéressé.

Par ailleurs, les relations de mon pays avec les PVD et partant notre expérience et nos efforts sont d'origine récente, car nées bien après l'accession à l'indépendance de la plupart des pays en développement.

N'ayant pas de liens historiques privilégiés avec d'anciennes colonies, le Luxembourg s'est efforcé de se doter d'une politique d'aide au développement cohérente en cherchant à éviter le gaspillage inhérent à toute dispersion de l'aide.

C'est ainsi tout d'abord que l'aide alimentaire tient une place importante dans l'aide totale du Luxembourg. Cette aide répond à un besoin immédiat et pressant, elle se justifie par la nécessité d'apporter un secours d'urgence à des pays dont la situation est très gravement menacée.

Cette aide alimentaire est bien sûr nécessaire, mais elle est loin d'être suffisante, car elle ne s'attaque pas aux problèmes structurels que connaissent les PVD en général et les PMA en particulier. En effet, il convient de rappeler à nouveau la nécessité pour les PVD de s'aider eux-mêmes de prendre en charge leur propre développement, ainsi que le souligne d'ailleurs la stratégie internationale pour la III^e décennie du développement adoptée par la 35^e AGNU.

Les PVD eux-mêmes ne doivent pas rester à l'écart de l'effort visant à faire décoller les PMA de leur situation extrêmement précaire. La coopération entre PVD doit pouvoir offrir des solutions régionales au problème du développement, avec l'assistance des pays industrialisés.

Cela ne délie en aucune façon ceux-ci de leur responsabilité, bien au contraire. Leur aide sera plus efficace si elle vise à donner aux PVD les moyens de leur propre développement. Ce développement autonome passe par une autosuffisance locale nationale ou régionale en produits alimentaires, c. à d. par un développement de l'agriculture et de l'habitat rural.

C'est ainsi que le Luxembourg apporte son aide à des projets intégrés, qui présentent l'avantage d'être à la mesure de ses moyens financiers tout en ayant un impact réel sur une fraction bien déterminée de la population du pays récipiendaire; par exemple l'implantation d'une petite unité de production agricole combinée avec un procédé de recyclage de l'énergie utilisée, permet de favoriser le développement d'un habitat rural viable, rassemblant des populations autrefois dispersées et mettant à leur disposition un encadrement scolaire et médical.

Par ailleurs, un développement agricole réussi, qui met le pays concerné à l'abri du besoin alimentaire constitue une base fondamentale pour l'implantation d'un tissu industriel léger permettant le démarrage d'une économie viable.

Il est sûr que les P.M.A. méritent une attention particulière de ce point de vue, et le Luxembourg est décidé de poursuivre son effort particulier en faveur de ces pays. D'ores et déjà, plus de 30% de son APD totale sont destinés aux P.M.A. Cette proportion nous paraît justifiée quel que soit par ailleurs le volume total de l'aide.

L'objectif de 0,15% du PNB nous paraît éminemment souhaitable. Cependant, au vu des difficultés accrues que rencontrent les pays industrialisés sur le plan économique, difficultés qui freinent considérablement l'accroissement pourtant nécessaire de l'APD, il paraît indispensable de consacrer un effort particulier aux P.M.A., qui doivent devenir les destinataires d'une part substantielle de l'APD totale, sans que ne soit réduite pour autant l'aide aux autres PVD. Cela nécessite un effort solidaire de la part de l'ensemble de la Communauté internationale, et j'insiste sur ce point, indépendamment de quelconques obligations issues de l'Histoire.

Le Grand-Duché pour sa part est décidé à apporter sa contribution à cet effort dans la mesure de ses modestes moyens. Il ne demande pas mieux que de rencontrer des partenaires parmi les P.M.A., auxquels il est prêt à offrir une aide qui prenne la forme d'une relation suivie allant au-delà de l'action ponctuelle et qui permette à ces pays de voir leur situation s'améliorer progressivement, avant qu'il ne soit trop tard. Il y va de leur survie, et dans ce monde caractérisé par une interdépendance croissante, il y va en fin de compte de notre avenir à tous.

The Euro-American Relationship in the Present International Context

Discours prononcé par Madame Colette Flesch, Ministre des Affaires Etrangères, à la Fletcher School of Law and Diplomacy – Tufts University Massachusetts, le 19 septembre 1981

Dean Elliot has very kindly invited me to address you as the key-note speaker of this 1981 alumni day.

I am deeply grateful to him for the honour thus extended to my country and to myself as Luxembourg's Minister of Foreign Affairs for almost a year now.

It's a thrilling experience to be back where I was first initiated to what has now become my daily bread: i. e., international relations.

The Fletcher School of Law and Diplomacy has always been known as one of the best, if not the best School for the Study of International Relations in the United States and in the world. I was pleased to notice yesterday, at the inauguration of the Cabot Intercultural Center that it is still as dynamic as ever!

After having experienced the Fletcher School as a student, I hope to prove equal to the challenge in addressing you from this rostrum. In any case, I can only hope that you will be as well intentioned towards me as were my professors some 20 years ago.

One thing is certain: I could not have dreamed of a better forum than this gathering of alumni to address about the current international situation.

All of you are, though in various responsibilities, authorities on international relations, as well as friends.

One short year of experience is certainly not much for a Minister of Foreign Affairs. It may however be a particularly interesting moment. Although I am now more or less familiar with the mechanisms of diplomacy, I do not think that I have totally lost the open-minded – unspoiled, if I may say so – outlook I had when I first started as a young practitioner of foreign affairs.

Let us say that I can still resist the temptation to view international relations exclusively through the

unforgiving glasses of the outright cynic or sceptic.

May I, in this connection and before I get to the substantive part of my speech, say a few words on the role of the diplomat?

It would be extremely naive to ignore the influence of cynicism and scepticism on international relations.

Nevertheless, I firmly believe that people who bear responsibilities at the international level should primarily try to act in good faith and in a positive way.

It would be very frustrating for diplomats, indeed, if diplomacy were to be considered as a necessary evil, justified only by the necessity to prevent even greater disasters.

We should, however, not confuse positive action with direct – or really objective – action. The latter is almost unthinkable in diplomacy as international facts cannot be viewed in an innocent, i. e. unprejudiced, way.

Isn't the best diplomat the one whose only ambition is the willingness to establish communication, to limit or eliminate tensions, to promote exchange of views in order to bring about a better understanding? Such a diplomat certainly deserves our respect and appreciation particularly for his technical skills. However, he is not innocent. For in most cases, diplomats cannot avoid serving a certain type of society and this society's moral values. A diplomat should thus be skilled in the art of negotiation, but he also acts in conformity with the values of the society he represents. It is, of course, extremely difficult to meet both these requirements, since the desire to understand the speaking partner's thoughts and actions might run contrary to the set of values you are supposed to represent. The diplomat's task is all the more complicated by the fact that the represents his go-

vernment and thus has to represent his public opinion and at the same time to account to it.

There is only one way to solve this dilemma and that is by way of a careful and low-key action.

How can diplomatic action be careful and positive at the same time? Far from excluding positive action, discretion will ensure that what the diplomat undertakes will be carried through in an effective way. To carry diplomatic action further we often think of the use of force. Does force have a part to play in diplomacy?

At first sight, it looks as if force were used only as a last resort whenever diplomacy has failed. However as a matter of fact, force or at least the possibility of the use of force, i. e., the language of force, is also part of the diplomatic game. As far as it is a means and as it supports a certain set of values one agrees with, it can even be considered to be beneficial; if, however, it is substituted for these values and becomes an end in itself, its use cannot be justified anymore.

In our system of value, the Western world, this undoubtedly means that states should only resort to the use of force in their relations with partners of the international community, when they believe that liberty and justice are at stake, when world peace seems compromised.

Leaving aside these theoretical considerations, I should now like to turn to more practical aspects of international relations. The study of the world today leads us to think that we are presently in a situation in which the language of force is used.

A case in point is indeed the field of East/West relations, in which the United States have adopted a new type of language.

In this short address, I do not wish so much to concentrate on the reasons that may justify this new language, but rather on the consequence this language has on communication between states and particularly on European states.

It would be presumptuous, of course, for the representative of a small state to pass judgement on how to approach the international situation. Obviously, Luxembourg diplomacy does not have the means either for a thorough study of international relations or for the implementation of what we think should be done.

Nevertheless, or perhaps precisely because we are detached from immediate national contingencies, Luxembourg is able to have somewhat more neutral opinions on the international situation and can thus bring a valid contribution to the discussion between states.

We are certainly in a good position for the study of the situation in Europe, being, as you will know, a full member of NATO, the EEC and the Council of Europe, among others. In these various forums, we are entitled to the same rights and obligations as our partners, even if they are much bigger in size or population than we are.

What then are our feelings about the deterioration of the international climate, more specifically in the

East/West relationship? In view of the use of force by the Soviet Union and some of her allies in various parts of Europe, Africa, Asia or even America, the other superpower, the United States, has been re-orienting its foreign policy rather fundamentally.

We must admit that after all the hope that had arisen from the rapprochement between the superpowers during the last decade, hope and enthusiasm have, alas, had to be replaced by disillusion and concern.

Hailed as a new starting point in international relations, the Final Act of Helsinki has not met our expectations and its implementation encounters numerous difficulties as appeared at the Belgrade negotiations and is confirmed again in the difficult talks that have been taking place in Madrid for almost a year now.

The United States, who had initiated the process of detente, have perhaps not reacted strongly enough against this evolution, leaving it up to the Soviet Union to take dangerous initiatives, dangerous not only for the peoples concerned, but also for world peace.

The Reagan Administration has adopted a new stand, trying to regain the initiative and attempting to increase the risk for anyone who might be tempted to further disrupt the balance of power between the superpowers.

Washington has used the language of force and inevitably it has been listened to, in Europe and in the rest of the world, to the great satisfaction of some, but it has not fully been understood by all, even among friends of the United States.

This change of tone has undoubtedly affected communication between the United States and the Soviet Union, but it has also complicated relations between the United States and Europe. This is undoubtedly an important factor as the security in Europe is primarily at stake in those discussions.

It might be true that there has been no open conflict in Europe since 1945 and that tensions between the superpowers have in the course of the years, been localized in Asia, Africa or Latin America. Nevertheless, the essential stake of the competition between the superpowers is and remains in the last analysis control over security in Europe. The balance of power as well as their respective security depend upon this control.

Of course, Europeans are equally concerned with their own security and they must be affected – and concerned – by any change in the international climate.

Thus, it is unfortunate indeed that the mounting of tensions between the United States and the USSR has been accompanied by a changing mood towards the Atlantic Alliance in some member countries. This evolution is contrary to the mechanism of any good alliance in which, in case of danger, soldiers join ranks against a common enemy.

Who is responsible for this worrying situation and how can it be explained?

— One explanation can probably be found in the recognition that it is a mistake to believe that stability in post war Europe is a given fact and that pre-war history can be forgotten in thirty years time.

The most recent and dangerous development, likely to influence stability in Europe is undoubtedly the Polish experiment, which has been worrying us for over a year now. Essential as it is, this evolution is not an isolated case in point: for instance, in Germany there is a renewed interest in history. In this connection, I should like to call your attention to the two exhibits on Prussia presently being held in the two Berlins.

— A second explanation may lie in the difficulty one may have in recognizing that so far detente has largely been a oneway process, while only a true balance of power can guarantee peace, by which I am saying that to operate properly, détente must work both ways.

— Finally, this reaction can be ascribed to the belief by some part of public opinion that the present reorientation of the Alliance's policy is the sole responsibility of the biggest partner who has not — or not sufficiently — consulted his allies. That is at least how the European media report on the situation.

Of course, I am quite aware that on the other side of the Atlantic, reciprocal worries have been expressed. Europeans are considered as not very trustworthy, as not being willing to bear their share of the burden and as being afraid of sacrifices.

Recent developments such as those accompanying Secretary of State Haig's visit to Berlin a few days ago must make us wonder whether this debate is still more of a storm in a teacup rather than a real quarrel.

It is evident, however, that the first signs of such a discussion serve the interests of those who are only too happy to try to keep it going or to make it worse.

This problem of communication between Allies is an important one, important enough that we stop and think about it on both sides of the Atlantic.

For there is already a certain tradition of antagonism between the United States and Europe. Although our systems of values are basically the same, some cultural differences exist and they influence our approach toward third countries.

This does not cause major problems as long as high level contacts are established, and as long as they follow the lines of carefully elaborated concepts.

If, however, communication is established essentially via news media who obviously work with regard to their own public opinion, serious problems are bound to arise.

Having to inform broadly and rapidly, and being by nature more likely to criticize rather than to approve, the press — or the fourth state, as some like to call it — is often tempted to draw black and white pictures, neglecting positive aspects and nuances.

Since professionals of diplomacy and politics are aware of this fact, they should take it more into account.

Differences in personalities and interests should not give birth to mutual feelings of resentment.

What do Americans most commonly criticize Europeans for ?

— The fact that in the political as well as in the economic field Europeans seem to consider America as a source of advantages without attempting to provide equivalent counterparts.

— The fact that they turn away from the United States in order to adopt a «neutralist» attitude.

— The fact that they hinder the implementation of American foreign policy without being able to replace it or to provide a valid alternative.

The first reproach is not justified. We should not forget that for many years now the world has been affected by a serious economic crisis, and that both America and Europe have been looking mainly at their own interests. Thus, it is not surprising to notice some hesitation on the European side, asked to produce in addition to sacrifices resulting from the economic crisis, new efforts in the field of security for reasons the people do not always clearly understand.

In the economic field, Americans accuse us of considering the American economy only in terms of European problems. The argument runs something like this: Once you complained about a weak dollar, now you resent the dollar's strength !

Certainly, we in Europe should not ignore the specific problems of the American economy. But it is equally unrealistic to neglect the fact that any important American decision influences the situation in Europe and in the world at large. Our American friends must be aware of this responsibility and realize that there is a convergence of mutual interests and if we act accordingly.

As far as the Atlantic commitment of Europe is concerned, I guess I can reassure our American friends. The loyalty of Governments, of responsible politicians is not at stake. The recent statements of German leaders bear witness to that fact. And isn't perhaps the best proof of this commitment the fact that Europeans have not implemented any independent defense system ? Europe needs the American assistance. We know it, accept it, and rely on it for the future.

Even the concern quite obviously experienced by public opinion in Europe in view of the deterioration of East/West relations should not be understood as a willingness to turn away from the Alliance. A concern for peace is almost inevitable with people who have been deeply affected by World War II and who know that Europe remains the battlefield of the superpowers. What politicians and officials — on both sides of the Atlantic — must do is to give the relevant explanations and provide the necessary leadership in order to eliminate fear and hesitation. And it is not good enough to be clear and precise; the message must be presented in such a way, taking into account realities on the other side, that it will be understood.

Finally, it is not true that Europe wishes to hinder the United States in the international field, as was argued after Europe's initiative on the Middle East, in the wake of the June 1980 declaration of Venice.

The European action was not and is not designed to counteract Camp David, but on the contrary to complement it. To illustrate this, let me remind you that President Sadat himself has recognized Europe's positive influence and he has mentioned the possibility of a European participation in the new mechanism that should succeed the Camp David agreements. Europe's increasing interest in international policy matters is not only a sign of its unity; it also supports the interests of the Western World as a whole.

Let me close this part of my address by saying that it is not surprising that criticisms should arise. What must be done, is to supply the necessary information in order to eliminate misunderstandings or erroneous expectations.

First and foremost, Europeans should address themselves to this task because it is in their interest to be well-understood. But a parallel effort of information must also be undertaken by the partners of Europe and certainly by those in America who have an interest that the situation in Europe be understood on this side of the Atlantic, and that the American viewpoint be clearly stated. Let us not forget that Europeans also criticize Americans and that criticism can be very strong in some radical circles.

What do Europeans complain about ?

– The United States do not respect the Alliance's rules of the game and do not give the Europeans a fair chance to take part in the decision-making process and they create «faits accomplis.»

– The United States are not interested in a balanced cooperation, based on an equitable compromise. They refuse a medium road and wish to impose their views upon their European allies.

– The United States take risks. This, of course, they are free to do, but only as long as they do not put their allies in jeopardy.

Thus, some Europeans feel that they are being treated in a way that is not dissimilar to that in which the Alliance's enemies are, and they come to wonder whether the language of force is not also directed towards Western Europe.

Such thoughts have, among some political families, led to a feeling of frustration which in turn has opened a great debate which could end in a questioning of the Alliance's fundamental options. This, we very definitely must prevent from happening !

Some minutes ago, when I was trying to refute American arguments against Europe, I am sure that some of you were smiling, tinking that my explanations were insufficient.

This may very well be so. I am well aware that the information effort that Europe has to accomplish must go far beyond the scope of this exposé.

But then remember that there happen to be Europeans who do not understand the reasons and the motivation of the new American policy in the field of East-West relations.

Faced with this situation, the Governements of the European members of the Alliance are, of course,

busy trying to answer questions and to provide leadership.

They can, however, only be successful if the United States, on their part, take into account the necessity of this information campaign in their own relations with Europe.

Only under such circumstances can the new American approach, stated firmly and decisively, be accepted by a broad general consensus. In this connection, I welcome the language used last week by Secretary of State Haig in Berlin and Bonn. While pointing to the Soviet threat and the need to improve and modernize Western defense, he underlined that the Reagan administration is committed to arms reductions and to consultations with its allies. But let me add, as a word of caution, that it is not enough to pay lip service to consultations, they must effectively take place.

On my part, I am confident that steps along the lines I have just indicated will enable us to eliminate the short-comings which have occurred and that above and beyond this particular result, they will allow the cooperation between the United States and Europe to be fully effective in a moment which appears to be particularly propitious for giving a new momentum to our common efforts. Let us not forget that changes of administration bring about a period of uncertainty until new policies can be defined.

This, however, is not to be viewed only in a negative way. On the contrary, a period of reflection and expectation can be a particularly valuable one in international affairs. Indeed, it may be possible at such a moment to loosen stale-mates and to give new impetus to a number of actions.

We have been living in such a transitional period for about a year now, and everything seems to indicate that it is coming to an end.

As a matter of fact, the Reagan administration has taken main options on a number of issues without, however, having done so yet on all major political questions.

The new French President has settled into his responsibilities, as has the Italian Prime Minister. New governments have been formed in Israel, in Belgium, Ireland and in the Netherlands.

These many changes already have brought about numerous contacts enabling the responsible officials to get to know each other and to exchange ideas and information.

It seems to me one can feel that not only people, but also ideas are moving. This movement will reach its peak in the fall of 1981; the actors on the international stage and more particularly those in charge of the Western World must not miss this opportunity to formulate new policies and to get around deadlocks. It is an opportunity which will not reoccur that soon in the years to come. Once the diplomatic and political machinery is firmly set on its rails and in full action, it will be much more difficult to reexamine and to redefine the options which have already been taken.

Inasmuch as the opportunities which undoubtedly exist today are fully taken into account, the fact that the policies of the United States and Europe are complementary could be put to the best possible use, giving our common action a new and decisive impact.

Today's difficult international situation makes this action and this efficiency all the more necessary, not only as far as East-West relations are concerned, but also with regard to political conflicts throughout the world, to the struggle against the economic crisis and to the development of the third world.

Priority must presently be given to the East-West relationship, for it cannot be avoided that this fundamental tension is projected into almost any of the hot points throughout the world. By definition, the competition of the superpowers must bring them to try to prevent the other superpower from taking advantage of a locally tense situation anywhere in the world and thus disrupt the balance of power.

However, the problems which are underlying these local tensions also have specific characteristics which do not coincide entirely with the East-West competition.

If we truly want to help the African peoples, those of the Middle East and others, we must provide assistance and keep them from turning towards those who wish to help them only to serve their own political goals.

It seems to me that the best way to safeguard the world equilibrium and to prevent expansionist moves is to try to solve the specific problems which arise in those parts of the world which are in situations of tension.

In order to do this, we must try to look at the problems encountered there in the same way as the local populations do. Our actions must be firm and determined but at the same time not offensive.

To take a case in point, I shall say this is the reason why the European Community have recognized the right of the Palestinians to self-determination and have entered into a dialogue with the PLO. We believe that the Arabs must recognize the state of Israel. In order to get them to do so we must talk to them — including the PLO — so that we can get a firm commitment on their part. No other approach, it seems to us, will succeed in breaking the deadlock !

The Community is only indirectly implicated in the struggle of the superpowers. Thus it might be easier for Europe to establish contacts with the countries which happen to be threatened by expansionism. Traditionally, Europe has maintained a close relationship with an important number of countries of the third world. Furthermore, its approach is usually more of an economic or even social nature, rather than being a political or military action.

Western diplomatic action would probably best be able to meet its objectives if certain conditions are fulfilled.

- A Western policy should raise the risks for those who threaten the existing balance of power and thus acquire a more dissuasive character.
- This attitude of firmness must be well explained so that it will be well understood in the whole Western world in order not to lead to internal tensions.
- At the right moment, the policy of firmness must be replaced by an open policy towards the non-aligned countries and a dynamic development policy towards the third world.
- The Western world must master or at least limit the effects of the economic crisis, thus providing the means to achieve the aforementioned conditions.

To be sure, this program is not an easy one.

Let us provide the best possible chances of success. We must first start by a complete and precise analysis of the existing problems: on the one hand, with regard to our attitude towards the Soviet Union and her allies, on the other hand within the Western world itself and, last but not least, with reference to those countries which belong to neither of the two sides.

Western action should thus be able not only to safeguard and strengthen peace in Europe and elsewhere in the world, but will also enable us to tackle the international economic difficulties in our part of the world and in the developing countries where the dramatic urgency of the problems which await a solution should urge us to double even triple our previous efforts.

La remise de la médaille d'or Joseph Bech 1981 à Monsieur Carl H. Bobleter

A l'occasion d'une cérémonie qui s'est déroulée le 8 octobre 1981 à Luxembourg la médaille d'or Joseph Bech 1981 a été remise à Monsieur Carl H. Bobleter, ancien secrétaire d'Etat et ancien représentant permanent de l'Autriche auprès de la Haute Autorité de la CECA à Luxembourg. Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, prononça le discours de circonstance et fit l'éloge de Monsieur Bobleter. Ce fut ensuite Monsieur Charles Bech qui remit la médaille d'or Joseph Bech 1981 au lauréat. La cérémonie fut clôturée par le discours du récipiendaire. Nous reproduisons ci-après le texte du discours de Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement.

Monsieur le Président Poher,
Cher Monsieur Toepfer,
Excellences, Mesdames, Messieurs,

La réunion d'aujourd'hui que nous devons à l'initiative généreuse et à l'infatigable engagement européen de Monsieur Toepfer et de la Fondation F.V.S., est pour moi un peu un retour aux sources de la construction européenne. Elle nous ramène à ces temps d'enthousiasme et de foi, où après les déchirements de la guerre, la concorde des idées et des volontés unissait les Jean Monnet, Robert Schuman, Alcide de Gasperi, Konrad Adenauer, Joseph Bech autour d'un même projet dont l'ambition hardie était la paix et le progrès dans la liberté pour chaque nation européenne.

Cher lauréat,

C'est en ce moment-là que vous êtes venu à Luxembourg pour représenter votre pays auprès de la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier. L'Europe sortait d'un conflit meurtrier et déjà de nouvelles menaces pesaient sur elle. Votre pays, l'Autriche, restait occupée et aspirait à retrouver la plénitude de ses droits souverains. Prenant vos fonctions ici à Luxembourg le 19 mai 1953, en présence de Jean Monnet, le premier Président de la Haute Autorité, vous aviez marqué la confiance et l'espoir que votre pays et vous-même mettiez dans cette entreprise de longue haleine qu'allait devenir l'unification de l'Europe.

N'était-ce pas Jean Monnet qui après la première guerre mondiale avait inspiré au sein de la S.D.N. une action commune permettant au nouvel Etat autrichien de redresser son économie et d'asseoir ainsi son indépendance.

La réussite de cette action de solidarité qui, selon Jean Monnet, «était le premier travail important de reconstruction européenne», a inspiré par la suite toute sa conception de l'unification européenne. Certes les idées nouvelles ont parfois du mal à s'imposer et, comme il le note dans ses Mémoires, les esprits

dans les vieilles administrations et les citadelles de l'économie et de la finance étaient sortis indemnes de la guerre. Il a fallu un cataclysme pour que ces esprits changent, pour qu'ils s'ouvrent résolument à cette idée nouvelle de la solidarité européenne.

Dans votre premier discours prononcé à Luxembourg vous partagiez notre enthousiasme:

«Österreich sieht in der Montan Union nicht nur ein positives und konstruktives Element für die Gesundung der europäischen Wirtschaft, sondern auch für die Erhöhung des Lebensstandards der arbeitenden Menschen und für den Frieden der Völker in ihrer Gesamtheit.»

L'Europe n'a certes pas pris le chemin que lui avaient prétracé les fondateurs. Presque trente ans après ses débuts ici à Luxembourg, l'édifice s'est agrandi, mais il reste fragile. Toutefois les paris de la paix et du relèvement économique et social ont été gagnés. Une expansion économique, exceptionnelle dans son histoire, a fourni les bases d'un progrès social jusqu'alors inconnu par les peuples européens. La pénurie de l'immédiat après-guerre a été rapidement vaincu et l'Europe a retrouvé une place digne de son poids économique et culturel sur la scène internationale.

Vous avez assisté aux débuts de cette grande entreprise, non pas comme un simple observateur, mais comme un acteur passionné. Votre pays ne pouvait pas devenir un des membres de la nouvelle Communauté, mais il misait pleinement sur sa réussite. C'est avec une grande habileté et un engagement fervent pour la cause européenne que vous avez défendu les intérêts de l'Autriche, important producteur d'acier. Vous saviez que l'indépendance, la liberté et le progrès de la nation autrichienne étaient inséparablement liés au sort de ces six nations qui avaient associé leurs forces économiques mais également leur ferme attachement à la démocratie.

Comme consul d'Autriche à Hambourg et à Düsseldorf vous aviez assisté à la création d'un Etat allemand démocratique dont le relèvement économique allait être fulgurant. Votre riche expérience acquise au sein de la direction économique du ministère des Affaires Etrangères vous qualifiait le mieux pour associer votre pays à cette formidable entreprise de redressement dans laquelle s'étaient engagés les six pays européens. En 1955, l'Autriche retrouvait, grâce à la lucidité et à l'engagement du chancelier Julius Raach, du ministre des Affaires Etrangères Leopold Figl et de son secrétaire d'Etat Bruno Kreisky, sa pleine indépendance dans la neutralité. Le «Staatsvertrag» n'était pas seulement une garantie pour la liberté de votre pays, il marquait également un pas vers la paix en Europe. Sous votre impulsion la coopération entre la Communauté et l'Autriche se développait et vous avez signé trois ac-

cords entre votre pays et la Haute Autorité. Vos compétences étaient hautement appréciées et votre charme naturel facilitait encore les étroites relations d'amitié entre la nouvelle entité européenne et la République d'Autriche.

Quand vous deviez quitter notre capitale, l'Europe se préparait à faire un nouveau pas en avant et l'Autriche faisait preuve d'un dynamisme économique remarquable. De nouvelles hautes fonctions vous donnaient l'occasion de servir votre pays en l'associant au développement économique de l'Europe. A l'Organisation Européenne de coopération économique vous avez poursuivi l'intégration de l'Autriche dans cet ensemble d'Etats démocratiques pour qui le progrès économique est directement lié à la coopération et à la liberté des échanges. Vous saviez que le décloisonnement des économies n'est pas seulement un facteur important du progrès économique et social, mais également une garantie pour la paix.

Quand les sept Etats membres de l'O.E.C.E., qui n'avaient pas rejoint la Communauté économique européenne, décidaient en 1959 à Stockholm de créer entre eux une Association européenne de Libre Echange, vos compétences et votre ferme attachement à la liberté économique vous prédestinaient une fois de plus à représenter votre pays auprès de cette nouvelle Organisation à Genève.

La création de la Communauté économique européenne ainsi que de l'Association européenne de Libre Echange marquait l'essor des pays européens dans une économie mondiale qui était engagée dans un formidable processus de libéralisation. L'Europe devait jouer les atouts de l'unité et de l'ouverture.

Devenant la première puissance commerciale du monde, elle ne savait pourtant pas toujours aller de l'avant dans son unification.

Entretemps vous étiez devenu Secrétaire d'Etat au Ministère des Affaires Etrangères à la tête duquel se trouvait l'actuel chancelier Bruno Kreisky. Grâce à votre parfaite connaissance des problèmes européens le rapprochement de l'Autriche et de la Communauté économique européenne se poursuivait et la coopération se développait encore. L'Autriche s'affirmait de plus en plus comme un Etat prospère et engagé dans le dialogue international.

La paix était devenue une réalité en Europe basée sur le développement des échanges entre l'Ouest et l'Est. Le rôle important de l'Autriche dans le processus de détente avec l'Est doit être particulièrement souligné. Sa position de neutralité et ses relations privilégiées avec les pays occidentaux d'une part, et la clairvoyance de ses hommes d'Etat comme vous Monsieur Bobleter, lui ont permis d'ouvrir la voie du dialogue et de la coopération avec ses voisins de l'est.

Votre retour comme chef de la délégation autrichienne à l'OCDE coïncidait avec l'apparition de nouvelles tensions au sein de l'économie mondiale. Tensions monétaires d'abord, aboutissant à l'abandon du système monétaire de Bretton Woods, crise énergétique en 1973, plongeant les pays industrialisés dans une crise économique profonde et durable. Comme président du comité de politique énergétique

vous avez œuvré pour une meilleure coopération entre les pays membres dans ce secteur crucial pour la stabilité économique et l'indépendance politique du monde occidental. Au sein du Centre de développement vous vous êtes engagé avec résolution en faveur du dialogue Nord-Sud. C'est précisément sur ce plan que votre pays a déployé une activité importante à laquelle vous avez largement contribué pendant votre présence à l'OCDE. C'est grâce à des hommes comme vous que votre pays est devenu un médiateur important sur la scène internationale. Fière de sa grande histoire, l'Autriche moderne est tournée vers un avenir de paix et de coopération internationale.

Quand on suit votre très riche carrière, on gagne l'impression que vous êtes partout présent là où votre pays doit affirmer sa présence. C'est vous qui avez scellé la coopération avec la première communauté européenne où les enjeux pour votre pays étaient substantiels. C'est vous qui avez mis en œuvre l'intégration de l'Autriche au sein du monde occidental. C'est encore vous qui avez aidé l'économie autrichienne extravertie de participer à la libéralisation des échanges.

Votre action pour la coopération économique internationale est exemplaire. Elle reflète votre esprit humaniste et cosmopolite propre à votre patrie autrichienne. Votre foi dans la suprématie de la coopération sur la confrontation vous rapproche de Joseph Bech. Comme lui vous avez su jouer le rôle de médiateur qui est un des atouts propres aux petits pays.

Vos convictions européennes sont restées inébranlables, même devant les nombreux revers et déceptions.

A un moment où la construction européenne se heurte aux murs des égoïsmes nationaux, où le protectionnisme est de plus en plus prôné comme un remède miracle, où la coopération avec le monde en développement stagne, votre engagement international mérite une reconnaissance particulière.

Aujourd'hui l'unification européenne n'est plus portée par les élans des premières années, mais les enjeux sont redevenus les mêmes. Notre prospérité est devenue fragile et de plus en plus sujette aux tensions d'un monde instable et violent. Les défis que les nations européennes doivent relever, s'ils veulent dominer la crise et consolider l'Europe aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur ressemblent beaucoup à ceux que la première génération d'Européens a su maîtriser avec courage et surtout avec une grande richesse dans les idées. L'histoire se répéterait-elle ? Les énormes besoins insatisfaits de l'après-guerre, la nécessaire reconstruction industrielle et les menaces d'une nouvelle guerre avaient rapproché les nations européennes et les avaient unies dans un projet voire dans un dessein commun. Le chômage croissant, l'inévitable restructuration industrielle, les tensions internationales les éloignent aujourd'hui de plus en plus du but commun. L'Europe doit reconstituer sa cohésion interne si elle veut exercer une influence extérieure et maîtriser son propre destin. Il faut rétablir la confiance dans cette grande entreprise européenne, en montrant la véritable dimension des enjeux.

Es ist für mich eine große Freude Ihren Namen, Herr Bobleter, heute mit dem von Joseph Bech zu verbinden. Sie haben Joseph Bech gekannt und ich weiß, daß Sie sein europäisches Wirken hoch einschätzen. Während den fünf Jahren, die Sie hier in Luxemburg verbracht haben, haben Sie nicht nur solide Beziehungen zwischen Österreich und der europäischen Gemeinschaft für Kohle und Stahl geschaffen, Sie haben ebenfalls einen großen Verdienst an der Intensivierung und Weiterentwicklung der luxemburgisch-österreichischen Beziehungen. Ein langer Abschnitt unserer Nationalgeschichte ist mit der Österreichs eng verknüpft und mit großem Vertrauen in diese feste Grundlage, haben Sie einen entscheidenden Beitrag zur Freundschaft zwischen unseren beiden Ländern geleistet. Ihre guten Beziehungen mit den «Amis de l'Autriche» haben sicherlich den Luxemburgern ihr Land noch näher gebracht. So wie unsere gemeinsame Geschichte in unserem Land vielfältige Spuren eines wohlthätigen Aufstiegs hinterlassen hat, so bürgt heute die enge Freundschaft zwischen Luxemburg und Österreich ebenfalls für Fortschritt in den verschiedensten Bereichen. Viele

junge Luxemburger studieren heute in Ihrem Land und genießen nicht nur den kulturellen und wissenschaftlichen Reichtum, der Österreich kennzeichnet, sondern auch materielle Bedingungen, die wir in keinem anderen Land für unsere jungen Luxemburger erhalten haben.

Die wirtschaftliche Zusammenarbeit, sei es im Stahlsektor oder im Finanzwesen, hat sich zum großen Nutzen unserer beider Länder entwickelt.

Lieber Herr Bobleter !

Die Joseph Bech Medaille in Gold 1981 ehrt Ihr unermüdliches Engagement für ein freies, geeintes und friedliches Europa. Sie ehrt aber ebenfalls die großen Verdienste, die Sie in Ihrer langen und reichhaltigen diplomatischen Tätigkeit für Ihr Land erworben haben. Sie ist aber auch ein weiteres Bekenntnis zur Freundschaft zwischen unseren durch die Geschichte eng verbundenen Ländern. Sie haben durch Ihren Charme und die vielen Freunde, die Sie in Luxemburg gewonnen haben, dieser Vergangenheit einen neuen menschlichen Inhalt gegeben.

La visite à Luxembourg du Président de la République gabonaise

Le Président de la République gabonaise, Monsieur El Hadj Omar Bongo a effectué les 26 et 27 octobre 1981 une visite de travail à Luxembourg. Le Président était accompagné notamment de Monsieur Martin Bongo, Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Etrangères, Monsieur Jean-François Ntoutoume-Emane, Ministre Conseiller Personnel chargé de l'aviation civile et commerciale, Monsieur Jean-Pierre Lemboumba-Lepandou, Ministre du Commerce, du Développement industriel et de la Promotion des Petites et Moyennes Entreprises.

Le programme de la visite comprenait notamment des entrevues avec Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, Madame Colette Flesch, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, Monsieur Josy Barthel, Ministre des Transports et des Communications et Monsieur Paul Helminger, Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères, au Commerce extérieur et à la Coopération. Après une visite de la Banque Européenne d'Investissement, le Président de la République gabonaise, accompagné des membres de sa délégation, a eu des entretiens avec les représentants des milieux économiques luxembourgeois à la Chambre de Commerce.

Ajoutons qu'à leur arrivée à Luxembourg, le Président de la République gabonaise et Madame Bongo ont été les hôtes à déjeuner de Leurs Altesses Roy-

ales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse au Palais de Luxembourg.

Dans la soirée du 26 octobre un dîner fut offert en l'honneur du Président de la République gabonaise par le Gouvernement luxembourgeois. Au cours de ce dîner Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, a prononcé le discours suivant:

Monsieur le Président,

C'est pour moi un grand plaisir d'avoir une nouvelle fois l'occasion d'accueillir ce soir, au nom du Gouvernement luxembourgeois, le Chef d'Etat de la République du Gabon. Il nous reste encore le meilleur souvenir de votre dernière visite en mai 1973, qui m'avait déjà valu l'honneur de vous accueillir Excellence, et nous sommes heureux de pouvoir renouveler les liens d'amitié qui unissent nos deux pays. Même si votre visite revêt un caractère moins solennel qu'une visite d'Etat, elle permet néanmoins de témoigner de l'intérêt sympathique qu'un pays comme le Luxembourg porte à ses hôtes.

En revenant à Luxembourg, vous marquez l'importance que vous attachez au développement des relations de plus en plus étroites avec les pays dits du «Nord», et notamment avec les pays de la Communauté Européenne. C'est pour nous la preuve du bien-fondé de la tradition européenne de garder des

liens étroits avec les jeunes nations d'Afrique et d'entreprendre ensemble avec elles des associations successives visant à accélérer la croissance économique et à garantir le bien-être de tous leurs peuples.

Car nous voyons, notamment à l'issue de la Conférence de Cancun que la division du monde en pays industrialisés et pays en voie de développement reste un des problèmes les plus brûlants auxquels l'humanité doit faire face si elle veut éviter qu'il ne dégénère dans la plus grande crise que le monde ait connue.

Monsieur le Président,

Nous sommes conscients des grands efforts et des grandes réussites du Gabon sous votre direction et nous sommes particulièrement heureux de constater que le Gabon a su s'établir comme un des pays les plus prospères de l'Afrique. Dans ces temps de crise mondiale il n'est pas chose facile que de vouloir accélérer la croissance économique d'un pays ! Mais aujourd'hui, plus que jamais, il est impératif de poursuivre avec tenacité et sagesse une politique du développement et je peux vous assurer de l'intérêt attentif que le Luxembourg porte à ces efforts.

Le Gouvernement luxembourgeois est conscient de ses devoirs et, hélas, aussi de ses limites, dans ce domaine. Il s'est donc lancé sans réserve dans cette grande œuvre qu'est le rapprochement de l'Europe des Dix avec le pays ACP. A travers la Communauté Européenne et les accords de LOME nous contribuons selon nos moyens aux programmes destinés à favoriser le développement du continent africain le plus rapidement possible.

Ces derniers jours on a pu noter à travers les déclarations au sujet du sommet de Cancun qu'il existe parmi les pays industrialisés, certaines divergences d'opinion en ce qui concerne la meilleure attitude à adopter envers le problème du développement. Sans même vouloir parler de l'attitude purement négative des pays de l'Est face à cette question, nous n'avons pas manqué de constater que le pays le plus riche du monde, les Etats-Unis, envisage pour le moment une stratégie du développement qui peut apparaître en retrait par rapport aux nécessités réelles de l'heure. Ayant eu l'occasion récemment d'écouter les responsables américains à l'occasion de l'assemblée de la Banque Mondiale et du Fonds Monétaire International, et après les propos apaisants du Président Reagan à Cancun, je crois cependant que la confrontation des méthodes mises en avant de part et d'autre pourrait permettre un compromis, l'important étant toujours que le dialogue s'engage effectivement avec la volonté et le sens des responsabilités envers l'hu-

manité entière, et finalement avec la générosité d'âme qu'il comporte.

Le Président de la Commission des Communautés Européennes, M. Gaston Thorn, a encore récemment fait état de la détermination de la Communauté de poursuivre résolument la coopération avec les pays en voie de développement qui lui paraît de plus en plus nécessaire. Le Gouvernement luxembourgeois souscrit entièrement à cette appréciation, comme il est pleinement conscient de son devoir moral d'œuvrer avec tous les moyens qui lui sont donnés afin de contribuer à procurer à chaque être humain la possibilité de vivre dans des conditions dignes de la personne humaine.

Une association plus étroite entre les Etats d'Europe et d'Afrique me semble donc le meilleur moyen pour répondre aux aspirations légitimes des pays africains ainsi que la solution la plus conforme aux idées que nous nous faisons de la solidarité entre les nations.

Evidemment, on ne pourrait prétendre que tous les problèmes possibles d'une association euro-africaine aient déjà trouvé une solution satisfaisante, et, a fortiori, on ne saurait nier les problèmes qui persistent encore au sein du continent africain.

Malheureusement, nous devons constater que l'Afrique Australe continue à préoccuper l'opinion mondiale. Malgré les efforts acharnés et dévoués des pays de contact du Groupe des Cinq, la Namibie n'a pu être conduite à l'indépendance jusqu'aujourd'hui. Dans ce contexte, nous continuerons à défendre le désir légitime du peuple namibien de se voir enfin dans la possibilité de gérer ses propres affaires sans ingérence extérieure et nous promettons notre appui continu aux tentatives de médiation visant à libérer ce pays de l'occupation étrangère illégale.

De même, nous sommes solidaires avec l'opinion mondiale — et notamment avec les peuples africains — qui demande l'abolition de la politique d'apartheid en Afrique du Sud.

N'échet-il pas dans ce contexte d'y opposer la conduite du docteur Albert Schweitzer qui a passé une grande partie de sa vie parmi vous à Lambaréné et qui, par son exemple, a essayé de nous enseigner le bon chemin à suivre dans la coopération des peuples et des races basé sur l'amour des hommes. N'est-ce pas en suivant cette voie que nous pourrions enfin voir naître un monde qui peut répondre aux justes désirs de tous les êtres humains ?

C'est en m'inspirant de l'exemple de ce prix Nobel de la Paix que je prierai les convives à lever leurs verres et à boire à la coopération entre les peuples dans un esprit d'amitié sincère et durable ainsi qu'à la santé du Président de la République du Gabon.

L'Assemblée Générale de la Commission Internationale de l'Etat Civil à Luxembourg

Fondée il y a plus de 30 ans par cinq pays dont le Luxembourg, la Commission internationale de l'état civil a tenu son Assemblée Générale à Luxembourg du 8 au 12 septembre 1981. La Commission regroupe douze pays européens dont la tâche principale est l'élaboration de conventions et de recommandations en vue d'harmoniser dans les matières touchant l'état civil des personnes les dispositions en vigueur dans les Etats membres et l'amélioration des techniques des services chargés de l'état civil.

L'assemblée générale réunissait 80 participants dont des magistrats, des professeurs de droit, des fonctionnaires et des spécialistes de l'état civil qui au cours de leurs travaux ont examiné notamment un projet de convention relatif à la publicité des registres de l'état civil et les problèmes de l'état civil des réfugiés.

L'assemblée a aussi élu un nouveau Président à la tête de la Commission, Monsieur van Langenaeken, Directeur Général au Ministère de la Justice de la Belgique, en remplacement de Monsieur Pinheiro Farinha, Président de la Cour des Comptes au Portugal, tandis qu'au poste de secrétaire Monsieur J. M. Bischoff, Professeur à la faculté de droit de Strasbourg remplace Monsieur M. S. Simitis, Secrétaire Général sortant.

Au cours de leur séjour les participants eurent l'occasion d'assister à différentes manifestations culturelles, organisées à leur intention. Le vendredi 11 septembre Son Altesse Royale le Grand-Duc reçut en audience au Palais grand-ducal les Présidents des différentes sections de la Commission. Les congressistes furent également reçus par les responsables de la Commission des Communautés Européennes à Luxembourg.

Lors de la séance inaugurale un discours fut prononcé par Madame Colette Flesch, Ministre de la Justice du Grand-Duché de Luxembourg, qui remit ensuite à Monsieur S. Simitis, Secrétaire Général sortant, les insignes de Commandeur dans l'Ordre de la Couronne de Chêne. Monsieur Fernand Schockweiler, Conseiller de Gouvernement au Ministère de la Justice, fit en outre un exposé sur l'évolution du droit de la famille au Luxembourg, notamment du point de vue du droit international privé.

Nous reproduisons ci-après le texte du discours prononcé par Madame Colette Flesch, Ministre de la Justice:

C'est avec plaisir que j'accueille aujourd'hui à Luxembourg l'assemblée générale de la CIEC. Mon pays a cette année, pour la quatrième fois, l'honneur d'offrir l'hospitalité à votre organisation à laquelle le Luxembourg est partie depuis ses débuts, ayant été l'un des cinq membres fondateurs signataires du protocole de 1950.

Depuis lors le cercle des pays membres s'est agrandi, permettant ainsi à la Commission d'élargir le champ d'activité territoriale de ses nombreux travaux. En même temps les contacts avec d'autres organisations internationales ont été établis puis consolidés, de sorte qu'à l'heure actuelle les travaux de la CIEC, unanimement reconnus et appréciés, s'insèrent utilement dans l'ensemble des travaux menés par diverses organisations internationales.

Dans ce contexte je me dois de saluer particulièrement aujourd'hui la présence de représentants de la Commission des Communautés Européennes et je me réjouis que c'est à Luxembourg, l'une des capitales européennes, que ces contacts s'établissent pour la première fois.

Je me réjouis également de saluer les représentants du Conseil de l'Europe, de la Conférence de La Haye et du Haut Commissariat pour les Réfugiés qui assistent à nos débats.

Ce n'est pas seulement à l'occasion de cette assemblée générale, ni seulement dans mes fonctions relativement récentes de Ministre de la Justice que j'ai eu connaissance des travaux de votre organisation. J'ai en effet, en ma qualité de député, été le rapporteur de plusieurs projets de lois ratifiant vos conventions et j'ai, en ma qualité de bourgmestre de la ville de Luxembourg – fonction que j'occupais pendant onze ans – pu mesurer l'utilité de vos travaux. Je relève à ce sujet que la maison communale qui nous héberge aujourd'hui a été le théâtre d'un événement historique de la CIEC alors que j'y ai procédé, comme bourgmestre, en date du 13 janvier 1976 à une grande «première»: la remise du premier livret de famille international, créé en vertu de votre convention n° 15.

Bourgmestre d'une commune où la population étrangère approche les 30%, où dans un mariage sur deux l'un au moins des conjoints est de nationalité étrangère, j'ai pu mesurer à maintes reprises l'utilité de vos conventions. Dans vos travaux vous avez surtout eu en vue l'intérêt de nos concitoyens: c'est une approche qu'il faut saluer et que je vous engage à poursuivre: les conventions à caractère technique – j'observe au passage que ce sont celles qui obtiennent le plus de ratifications – doivent continuer à vous intéresser en premier lieu. Les travaux d'harmonisation du droit national, par contre, me semblent plus difficiles; une étroite collaboration dans ce domaine doit être maintenue avec le Conseil de l'Europe et la Conférence de La Haye notamment.

Votre commission a l'avantage de réunir, dans toutes les sections nationales des théoriciens du droit de la famille et des praticiens de l'état civil. Cette formule vous a permis – en évitant la création d'un organisme structuré, compliqué et onéreux, d'élabo-

rer une vingtaine de conventions en trente ans: un bilan dont vous pouvez être fier.

Au cours des dix dernières années le droit de la famille a subi de profonds changements au Luxembourg, comme dans d'autres pays européens. Ces modifications ont eu des répercussions sur l'état civil. L'évolution du droit positif ne poursuivant pas le même cours dans tous nos pays, des problèmes d'ordre pratique surgissent. J'en prends pour exemple le problème du nom de la femme mariée. Votre commission, consciente de ces difficultés, s'attache à trouver des solutions — le projet de convention relatif à la diversité des noms qui figure à votre ordre du jour de la présente assemblée en est un exemple typique. La solution que vous avez apportée au problème des réfugiés du Sud-Est asiatique est un autre exemple de travail concret concernant un problème nouveau qui demandait une solution urgente.

Après trente années d'existence une réflexion d'ensemble en guise de bilan semble s'imposer. Je présume que votre secrétaire général sortant fera, tout à l'heure, une analyse globale de tout le travail accompli. Pour ma part je voudrais souligner l'importance de la mise en vigueur effective des conventions élaborées sous l'égide de la CIEC. Pour ce faire le travail effectué par les sections nationales doit trouver son prolongement dans les différents départements gouvernementaux: Justice, Intérieur, Affaires Etrangères. Ne devrions-nous pas songer à consacrer une plus grande partie de nos efforts à la mise en vigueur effective de ces instruments qui — regroupés dans le livre des Conventions de la CIEC —, forment déjà un ouvrage d'une dimension appréciable. En ma double qualité de Ministre de la Justice et Ministre des Affaires Etrangères je suis très sensible au problème de la ratification des conventions. Aussi le Gouvernement luxembourgeois s'est-il attaché, au cours de l'année écoulée, à faire avancer l'état des ratifications des conventions de la CIEC.

Ainsi au cours de l'année 1981 les conventions n° 6 et n° 17 ont été approuvées par notre parlement. Les instruments de ratifications ont été déposés il y a quelques mois.

La ratification des conventions n° 4, 14 et 19 (certificat de capacité matrimoniale) devrait intervenir au cours de l'année prochaine, le parlement étant déjà saisi des projets de ratification.

Je voudrais donc profiter de l'occasion pour lancer un appel à ce que les conventions signées soient suivies de nombreuses ratifications et qu'elles remplissent le but auquel elles sont destinées.

Mesdames, Messieurs,

Vos assises à Luxembourg vous réuniront pour des journées de travail entrecoupées de moments de détente. Je souhaite, au nom du Gouvernement luxembourgeois, que la présente assemblée vous permettra de continuer avec succès les missions que vous vous êtes assignées. La section luxembourgeoise, avec les moyens qui étaient à sa disposition, a essayé de vous rendre votre séjour aussi agréable que possible. J'espère qu'elle y parviendra.

L'assemblée générale de Luxembourg sera par ailleurs marquée par le changement du secrétaire général, M. le professeur Simitis cédant son poste à M. le professeur Bischoff de la Faculté de Droit de Strasbourg.

Au nouveau secrétaire général je me permets d'adresser mes souhaits de bienvenue et mes vœux de réussite dans une tâche qui demande, à côté de vastes connaissances juridiques des talents d'organisateur et des dons de médiateur. Mais votre précédente fonction de Président de l'Université de Strasbourg me semble être le garant que vous réunissez ces qualités et la CIEC peut être assurée que vous continuerez l'œuvre menée de main de maître par vos prédécesseurs.

Votre arrivée, M. le Secrétaire Général Bischoff, coïncide avec le départ de celui qui, pendant une quinzaine d'années a marqué de sa forte personnalité les destinées de la CIEC, je veux parler de Monsieur le professeur Spiros Simitis.

Vous terminez ici, où vous l'avez commencée à l'occasion de l'assemblée générale de 1967, votre mission de secrétaire général de la CIEC. Je sais que tous les membres de la CIEC vous voient partir avec regret car vous avez été l'âme de cette organisation et sa force convainquante et dynamique. La CIEC vous doit beaucoup et vous restera reconnaissante pour tout ce que vous avez accompli au cours de toutes ces années.

Je me dois de souligner dans ce contexte les excellents rapports que vous avez toujours entretenus avec les membres de la section luxembourgeoise.

Aussi le Gouvernement luxembourgeois a-t-il cru indiqué, pour souligner les mérites qui sont les vôtres dans le domaine de la coopération internationale de proposer à Son Altesse Royale le Grand-Duc de vous octroyer une haute distinction dans l'Ordre National de la Couronne de Chêne, que j'ai l'agréable mission de vous remettre.

Le Centenaire de la Force Armée luxembourgeoise

Le 28 octobre 1981 se sont déroulées à Luxembourg les cérémonies et festivités de la commémoration du centenaire de la création de l'Armée luxembourgeoise.

Dans la matinée, un service religieux a été célébré en l'église St. Michel auquel prirent part Monsieur Emile Krieps, Ministre de la Force Publique, Monsieur Joseph Barthel et Monsieur René Konen, membres du Gouvernement, le Colonel François Welfring, Commandant de l'Armée, le Colonel Jean-Pierre Wagner, Commandant de la Gendarmerie, le Colonel Arthur Simon, Directeur de la Police, et les représentants des différents états-majors de la Force Publique.

Parmi les nombreuses personnalités civiles et militaires, on remarquait notamment les anciens commandants de l'Armée, de la Gendarmerie et de la Police, ainsi que le Président de la Cour Supérieure de Justice et les représentants des associations militaires. L'encadrement musical du service religieux avait été confié à la musique militaire sous la direction du Major Pierre Nimax.

Un cortège, précédé d'un peloton de l'Armée et d'un peloton de la Gendarmerie s'est rendu ensuite au Plateau du St. Esprit près du monument de la Force Armée.

Monsieur Emile Krieps, Ministre de la Force Publique, entouré du Colonel François Welfring, Commandant de l'Armée, et du Colonel Jean-Pierre Wagner, Commandant de la Gendarmerie, a déposé une gerbe de fleurs au pied du monument en présence de Monsieur Josy Barthel et de Monsieur René Konen, entourés de nombreuses autres personnalités et des représentants des associations militaires et patriotiques.

Les cérémonies de la matinée furent clôturées par une brillante réception au Centre de Conférences de Kirchberg.

Un nouveau drapeau militaire fut remis par Son Altesse Royale le Grand-Duc à la Gendarmerie Grand-Ducale au cours d'une cérémonie militaire qui s'est déroulée au début de l'après-midi.

A la tribune officielle avaient pris place les représentants du corps diplomatique résidant à Luxembourg, les personnalités luxembourgeoises Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, Monsieur Jean Spautz, Ministre de l'Intérieur, Monsieur Josy Barthel, Ministre des Transports et de l'Energie, Monsieur Jacques Santer, Ministre des Finances, Monsieur Fernand Boden, Ministre de l'Education Nationale, Monsieur Paul Helminger et Monsieur Ernest Mühlen, Secrétaires d'Etat. On nota aussi la présence, entre autres, des membres de la commission parlementaire de la Force publique, les attachés militaires étrangers, ainsi que de nombreuses personnalités civiles et militaires venues de la France, de la Belgique et de la République Fédérale d'Allemagne.

Le Commandant de l'Armée, le Commandant de la Gendarmerie et Monsieur Emile Krieps, Ministre de la Force publique passèrent en revue les troupes composées d'une compagnie de militaires et d'une compagnie de gendarmerie, encadrant le peloton d'honneur avec les drapeaux de l'Armée.

A son arrivée Son Altesse Royale le Grand-Duc passa en revue les troupes. Ensuite Monseigneur Jules Jost, lieutenant-colonel, aumônier militaire, procéda à la bénédiction du drapeau de la Gendarmerie que Son Altesse Royale le Grand-Duc remit officiellement au Commandant de la Gendarmerie qui fit jurer fidélité à ce drapeau. Puis Monsieur Emile Krieps, Ministre de la Force Publique, prononça une allocution dont nous reproduisons le texte ci-dessous:

En ma qualité de ministre de la Force Publique, je remercie Son Altesse Royale le Grand-Duc d'avoir bien voulu honorer de Sa présence la cérémonie du Centenaire de la création du Corps de gendarmes et de volontaires.

Je suis également très heureux de pouvoir saluer parmi nous les représentants diplomatiques et consulaires des pays amis, les hautes autorités des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire, les Officiers Supérieurs des pays voisins et alliés, ainsi que tous ceux qui manifestent un intérêt bienveillant à nos forces armées.

Le centenaire que nous fêtons aujourd'hui ne signifie pas que le passé militaire des Luxembourgeois remonte seulement à 1881. Il est lié à l'histoire séculaire des occupations étrangères. A ces époques, les maîtres du pays se servaient de nos compatriotes, selon les besoins, pour grossir leurs effectifs militaires, tantôt comme volontaires, tantôt comme conscrits.

La première tentative de créer une unité militaire luxembourgeoise date de 1841. Il s'agissait de deux bataillons de chasseurs, au sein desquels une compagnie de gendarmes avait été intégrée. Ce contingent, commandé par des officiers hollandais et prussiens, constituait la contribution militaire du Grand-Duché à la Confédération Germanique, à laquelle le Luxembourg était associé. Après la dissolution de cette organisation, en 1866, les deux bataillons prirent le nom de «Corps de Chasseurs luxembourgeois». Cette formation, précurseur d'une force armée à caractère national, fut dissoute le 16 février 1881 pour être remplacée par le Corps de gendarmes et de volontaires, qui se composait exclusivement de ressortissants luxembourgeois. C'est ce centième anniversaire que nous fêtons aujourd'hui.

Dès la constitution de cette première unité strictement luxembourgeoise, il y eut des démêlées entre les militaires et le pouvoir civil. L'objet du litige était l'attribution de casernes appropriées. Le bataillon des chasseurs créé en 1868 avait ses quartiers au pla-

teau du Saint-Esprit qui comportait un ensemble homogène d'installations militaires bien entretenus. Mais les autorités civiles avaient leurs propres plans pour l'utilisation future des bâtiments en question. Elles proposèrent aux militaires les casernes du plateau du Rham. Ceux-ci n'acceptèrent pas cette solution qui, à leurs yeux, ne présentait que des inconvénients, dont le principal était l'éloignement du centre de la ville. Le porte-parole des militaires, dans une lettre adressée au pouvoir civil, s'exprima comme suit: «Messieurs, je suis d'avis qu'il faut conserver à tout prix le Saint-Esprit». Il eut gain de cause. Gendarmes et soldats finirent par s'installer dans les bâtiments du plateau du Saint-Esprit. Au cours des années qui suivirent, ils s'acquittèrent de leurs devoirs avec dévouement, soutenus par la population qui commençait à bénéficier des avantages de l'industrialisation du pays.

Survint la Deuxième Guerre mondiale. Pour le Corps de gendarmes et de volontaires, ce fut le calvaire. Sous l'occupation, l'usurpateur intégra les gendarmes dans la police allemande et la Compagnie des Volontaires fut transférée à Weimar. Le comportement de nos volontaires fut exemplaire.

Le bilan des souffrances du Corps de gendarmes et de volontaires, dont les membres ont été victimes des méthodes national-socialistes, est particulièrement lourd. Sur un effectif d'environ 800 personnes, 264 soldats et gendarmes furent jetés en prison ou ont connu les horreurs des camps de concentration. Leur attitude patriotique était basée sur la loyauté envers les institutions constitutionnelles luxembourgeoises et la fidélité à la personne de Son Altesse Royale la Grande-Duchesse Charlotte, symbole vivant de l'indépendance de notre patrie.

Que l'on me permette de citer à ce sujet, les paroles de feu M. Pierre Dupong, ministre d'Etat, prononcées à l'occasion de l'inauguration, le 10 octobre 1948, du Mémorial consacré aux membres du Corps de gendarmes et de soldats: «De tous les corps administratifs du Grand-Duché, c'est la Force Armée qui, sans conteste, a payé le plus lourd tribut à la libération du pays».

Plus tard, son attitude patriotique a valu à l'ancienne Compagnie des Volontaires, dont la plupart étaient membres des trois corps de la Force Armée, la citation à l'ordre du jour ci-après:

«Corps d'élite qui, de 1881 à 1940, a incarné les traditions militaires luxembourgeoises, a donné un magnifique exemple de courage, de loyalisme et de fidélité pendant les années de guerre de 1940-1945; a opposé aux menaces, violences et tortures de l'occupant la résistance la plus tenace et le plus noble esprit de sacrifice, se créant ainsi le droit à la reconnaissance de la Patrie.» fin de citation.

Déjà à la veille de la Libération, par l'arrêté grand-ducal du 14 juin 1944, signé à Londres, concernant la réforme de l'organisation militaire, les dispositions de la loi du 16 février 1881 furent abrogées. Le recrutement de la Force Armée pouvait se faire par l'appel aux volontaires et, en cas de nécessité, par la conscription. Le Gouvernement introduisit le service

militaire obligatoire et le corps de la Gendarmerie fut réorganisé, ainsi que le corps de la Police locale étatisée qui fait partie intégrante de la Force Publique. Il vient d'ailleurs de fêter son 50^e anniversaire.

Les forces militaires luxembourgeoises d'après-guerre étaient largement composées de Luxembourgeois qui avaient servi dans les armées alliées, les maquis belges et français ainsi que des survivants de la Compagnie des Volontaires.

Il y a lieu de relever que de par sa participation à l'occupation de l'Allemagne, l'Armée luxembourgeoise a procuré des avantages économiques à notre pays permettant de reconstruire plus rapidement les régions dévastées par la guerre.

En 1949, le Grand-Duché devint membre de l'OTAN et quand la guerre de Corée éclata, une centaine de Luxembourgeois se sont portés volontaires pour se battre dans les rangs des Alliés. Plusieurs d'entre eux se sont distingués par des actions d'éclat.

Après l'abolition du service militaire obligatoire, notre Force Armée continua à remplir la mission qui lui a été assignée dans le cadre de l'Alliance Atlantique pour la défense de la liberté et de la paix.

En ce jour anniversaire, le Corps de la Gendarmerie est particulièrement à l'honneur. Il vient de recevoir son drapeau des mains du chef de l'Etat. Les raisons pour lesquelles ce corps d'élite n'a jamais disposé d'un drapeau peuvent être trouvées dans l'histoire de la Force Armée.

Le 30 septembre 1853, Son Altesse Royale le Prince Henri des Pays-Bas, Lieutenant de Sa Majesté le Roi des Pays-Bas, Grand-Duc de Luxembourg, remit un drapeau à chacun des deux bataillons du Contingent Fédéral.

En 1867, ces drapeaux passèrent au Corps des Chasseurs, et en 1868, au moment où le corps fut réduit à un bataillon, celui-ci reçut le drapeau du premier bataillon. Le drapeau du second bataillon fut remis au Musée National.

Enfin en 1881, le Corps de gendarmes et de volontaires prit possession du drapeau des chasseurs et le garda jusqu'en 1940 quand il fut confisqué par l'occupant.

Après la Libération, le Corps de la Garde Grand-Ducale, nouvellement créé, recevait le drapeau gardé au Musée, alors que le Corps de Gendarmerie se vit attribuer celui du premier bataillon de chasseurs. Mais comme celui-ci resta introuvable, la Gendarmerie fut dépourvue de drapeau jusqu'à ce jour. Aujourd'hui le corps d'élite qu'est la Gendarmerie peut être fier de son nouveau drapeau.

Altesse Royale, chers hôtes étrangers,
Mesdames, Messieurs,

Pour conclure, je fais appel à nos Officiers, Sous-Officiers, Gendarmes et Volontaires, de se montrer dignes de leurs Anciens, dont les vertus civiques et les qualités militaires leur serviront d'exemple.

En ce jour de commémoration, j'invite tous les membres de la Force Publique de renouveler à Son Altesse Royale le Grand-Duc leur promesse de fidélité et de dévouement.

Une parade militaire eut lieu ensuite, suivie d'une brillante réception au Théâtre Municipal. Cette dernière manifestation clôtura les manifestations de la journée du Centenaire de la création de l'Armée

luxembourgeoise. Rappelons encore qu'une exposition très intéressante organisée aux Archives de l'Etat retraçait l'histoire de l'Armée au Grand-Duché de Luxembourg.

Nouvelles diverses

Visites à Luxembourg

Le 1^{er} septembre 1981, Madame Simone Veil, Président du Parlement Européen, a été reçue à Luxembourg par Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement. Cette prise de contact a permis un échange de vues sur différents aspects de la résolution prise par le Parlement Européen au sujet de ses lieux de travail ainsi que sur les possibilités d'amélioration des conditions de fonctionnement de l'institution.

Du 17 au 19 septembre une mission économique de la République de la Corée du Sud, présidée par Monsieur Suk-Joon Suh, Ministre du Commerce et de l'Industrie, a effectué une visite à Luxembourg. Au cours de son séjour, Monsieur Suk-Joon Suh a été reçu en audience par Son Altesse Royale le Grand-Duc héritier au Palais de Luxembourg et il a eu une série d'entretiens avec Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, Monsieur Emile Krieps, Ministre de la Force Publique, et Monsieur Paul Helminger, Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères. Il a en outre participé à la réunion du comité de Coopération Economique Luxembourg-Corée et visité la section des hauts fourneaux de l'Arbed à Esch-Belval.

Le 2 octobre, Monsieur Raimundo Bassols, Secrétaire d'Etat espagnol chargé des questions européennes, s'est rendu à Luxembourg dans la cadre d'une tournée des capitales de la Communauté européenne. Lors de cette visite, Monsieur Bassols s'est entretenu avec Madame Colette Flesch, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires étrangères.

Les 5 et 6 octobre, Monsieur Edouard Nzambimana, Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération de la République du Burundi, accompagné d'une délégation burundaise, a fait une visite à Luxembourg. Le programme de la visite comprenait notamment une audience auprès de Son Altesse Royale le Grand-Duc au Palais de Luxembourg, des entretiens avec Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, et Madame Colette Flesch, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires étrangères, ainsi qu'une visite de l'Agrocenter à Mersch et diverses réunions de travail.

Le 9 octobre Monsieur Frederick William Mulley, Président de l'Assemblée consultative de l'Union de

l'Europe Occidentale (U.E.O.), a fait une visite officielle à Luxembourg. Après une audience auprès de Son Altesse Royale le Grand-Duc au Palais de Luxembourg, Monsieur Mulley a eu des entretiens avec Monsieur Léon Bollendorff, Président de la Chambre des Députés, Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, Madame Colette Flesch, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires étrangères, et Monsieur Emile Krieps, Ministre de la Force Publique.

Visites à l'étranger

Du 8 au 13 septembre 1981, Monsieur Paul Helminger, Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères, au Commerce Extérieur et à la Coopération, s'est rendu en Algérie à la tête d'une délégation luxembourgeoise, répondant ainsi à une invitation de Monsieur Oubouzar, Secrétaire d'Etat algérien au Commerce Extérieur, à l'occasion de la Foire d'Alger, où le Luxembourg était représenté. Au cours de son séjour, Monsieur Helminger a assisté à l'inauguration des premiers éléments scolaires construits avec l'aide du Gouvernement luxembourgeois par des entreprises luxembourgeoises dans le cadre du programme de reconstruction d'El Asnam et il a poursuivi les contacts au niveau ministériel initiés lors de son dernier séjour en Algérie au mois de mars 1981.

Du 15 au 24 septembre, Madame Colette Flesch, Vice-Président du Gouvernement, a effectué un voyage au Canada et aux Etats-Unis. En qualité de Ministre de la Justice elle a assisté aux travaux du Congrès de l'Institut International de droit d'expression française à Montréal. Elle a eu ensuite, en sa qualité de Ministre de l'Economie et des Affaires étrangères des contacts avec les milieux économiques et universitaires lors d'un séjour à Boston. Le 23 septembre elle a prononcé un discours à New York à l'occasion du débat général de la 36^e Assemblée générale des Nations Unies (voir Bulletin octobre 1981). Au cours de son séjour à New York, Madame Colette Flesch a eu un certain nombre d'entretiens politiques, notamment avec Monsieur Alexandre Haig, Secrétaire d'Etat américain, et Monsieur Lawrence Eagleburger, Secrétaire d'Etat adjoint pour les Affaires européennes.

Le 1^{er} octobre, Madame Colette Flesch, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires

étrangères, a été reçue à Paris par Monsieur André Chandernagor, Ministre délégué auprès du Ministre des Relations extérieures, chargé des questions européennes. La rencontre a été essentiellement consacrée au problème de la restructuration des politiques communautaires. Madame Flesch a en outre exposé au Ministre français la motivation qui est à la base du recours déposé par le Luxembourg devant la Cour de Justice européenne contre la résolution du Parlement Européen sur le siège des institutions communautaires et notamment sur son propre siège.

Du 12 au 14 octobre, une délégation luxembourgeoise présidée par Monsieur Paul Helminger, Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères et à l'Economie, a séjourné en Jamaïque. Monsieur Helminger a eu des entretiens avec le ministre des Affaires étrangères, le ministre de l'Industrie et du Commerce, le ministre des Mines et de l'Energie ainsi qu'avec les milieux privés de la Jamaïque. Les entretiens ont porté essentiellement sur les possibilités de coopération et d'assistance technique dans les domaines du fret aérien, du traitement des eaux, de l'assainissement urbain, de l'évacuation des ordures, de l'industrie agro-alimentaire et du commerce en général.

Du 19 au 21 octobre, Madame Colette Flesch, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires étrangères, a effectué une visite officielle en République Démocratique allemande, sur invitation de Monsieur Oskar Fischer, Ministre des Affaires étrangères de la RDA. Au cours de son séjour, Madame Flesch a eu des entretiens avec les plus hautes autorités de la RDA. Lors d'un voyage à Weimar, le ministre a déposé une gerbe au monument national du souvenir à Buchenwald et s'est incliné devant la stèle consacrée aux victimes luxembourgeoises. Les entretiens politiques ont porté sur des questions d'intérêt international et bilatéral. Ainsi ont été évoquées les relations Est-Ouest et la Conférence de Madrid sur la Sécurité et la Coopération en Europe. Les deux ministres se sont félicités du prochain début de négociations sur les forces nucléaires de théâtre entre les ministres des Affaires étrangères des Etats-Unis et de l'Union Soviétique. Dans le domaine des relations bilatérales, le problème de l'attitude de la République démocratique allemande vis-à-vis du problème des enrôlés de force luxembourgeois et de l'indemnisation des avoirs luxembourgeois lésés en RDA ont été évoqués. Les relations économiques, culturelles et sportives ont également fait l'objet d'un échange de vues.

Réunions à Luxembourg

Du 7 au 12 septembre s'est déroulé à Luxembourg le 6^e Congrès du Groupement des Mathématiciens d'Expression Latine (GMEL), organisé par le Séminaire de Mathématiques du Centre Universitaire. Au cours de la séance inaugurale de ce congrès, des discours furent prononcés par Monsieur Jean-Paul Pier, président du GMEL, Monsieur Jacques Santer, Mi-

nistre des Finances, et Monsieur Jean Dieudonné, membre de l'Institut de France.

Du 17 au 19 septembre a eu lieu au Château d'Ansembourg un colloque international, organisé par le Conseil de l'Europe, sur le thème: «L'ouverture de l'école sur la vie».

Du 28 au 30 septembre s'est déroulée à Luxembourg la sixième session de l'Assemblée consultative ACP-CEE, réunissant 122 membres du Parlement européen et 122 délégués de 61 pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. La session fut ouverte par Madame Simone Veil, Président du Parlement européen, et Monsieur Salomon Muna, Président de l'Assemblée nationale du Cameroun. Un discours de bienvenue a été prononcé par Madame Colette Flesch, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires étrangères. Il s'agissait de la première réunion de l'Assemblée consultative ACP-CEE depuis l'entrée en vigueur de la Convention de Lomé II. A l'occasion de cette session à Luxembourg, les membres du bureau de l'Assemblée consultative ACP-CEE et du comité paritaire ont été reçus en audience par Son Altesse Royale le Grand-Duc Héritier au Palais de Luxembourg.

Au cours du mois d'octobre, le Conseil des Communautés Européennes a tenu 6 sessions à Luxembourg, à savoir: le 19 octobre dans sa composition «agriculture» et «économie/finances», le 21 octobre une session consacrée aux questions fiscales, les 26 et 27 octobre dans sa composition «affaires étrangères», le 27 octobre dans sa composition «pêche» et «énergie».

Le 24 octobre, la Journée des Nations Unies et du Développement a été célébrée à Luxembourg par une conférence sur le développement. Des discours furent prononcés par Monsieur Raymond Rollinger, président de l'Association Luxembourgeoise pour les Nations Unies, Madame Thérèse Gastaut, directeur du Centre de Liaison et Bureau d'Information des Nations Unies à Bruxelles, Monsieur Christian Delcourt, porte-parole des organisations luxembourgeoises non gouvernementales de développement, et Madame Colette Flesch, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires étrangères.

Divers

Le 16 septembre 1981 est décédé à l'âge de 82 ans Monsieur Emile Colling, ancien ministre et ancien député. Monsieur Colling était né à Clervaux le 12 avril 1899. Après ses études à l'Athénée de Luxembourg, il a fréquenté les universités de Strasbourg, Nancy, Fribourg et Cologne et il a obtenu en 1924 son diplôme de docteur en médecine, chirurgie et accouchement. De 1925 à 1954 il a été médecin omnipraticien à Esch-sur-Alzette. En 1945 Monsieur Colling a été élu sur la liste du Parti Chrétien-Social comme conseiller communal à Esch-sur-Al-

zette et comme député dans la circonscription Sud. En 1954 il entra au Gouvernement, d'abord comme Ministre de l'Agriculture et de la Santé Publique puis, de 1959 à 1964 comme Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale et Ministre de la Santé Publique et de 1964 à 1966 comme Ministre de l'Agriculture et de la Viticulture, de la Famille, de la Population et de la Solidarité Sociale. De 1967 à 1974 le docteur Colling était membre de la Chambre des Députés. En même temps il était Ambassadeur du Grand-Duché auprès du Saint-Siège. A l'âge de 75 ans, Monsieur Colling a quitté la scène politique pour vivre dans sa maison à Reckange/Mess.

Le 11 septembre, le Luxembourg a ratifié à Strasbourg la Convention européenne pour la répression du terrorisme, signée à Strasbourg en 1978. C'est Monsieur Jean Hostert, représentant permanent du Grand-Duché auprès du Conseil de l'Europe, qui a déposé les instruments de ratification entre les mains de Monsieur Franz Karasek, secrétaire général du Conseil de l'Europe.

Dans le cadre des «Sir Winston Churchill Memorial Lectures», Lord Carrington, Ministre des Affaires étrangères du Royaume Uni, a donné le 27 octobre une conférence sur le sujet: «The foundations of peace in Europe». C'est le Winston Churchill Memorial Fund, constitué lors de l'érection en 1973 du Monument Sir Winston Churchill à Luxembourg par l'Association des Anciens Combattants, la British Luxembourg Society et la Ligue Luxembourgeoise des Prisonniers Politiques et Déportés qui organise chaque année une conférence commémorative sur un sujet qui soit en rapport avec la vie et l'œuvre du grand homme d'Etat.

Après la mort tragique du Président de la République égyptienne Anouar el-Sadate, des télégrammes de condoléances furent adressés le 7 octobre par Son Altesse Royale le Grand-Duc, le Président du Gouvernement et le Ministre des Affaires étrangères au Président du Parlement de la République arabe d'Egypte, au Ministre égyptien des Affaires étrangères ainsi qu'à Madame Sadate. Son Altesse Royale le Grand-Duc a assisté aux obsèques du Président Sadate qui furent célébrées au Caire le 10 octobre. Le Gouvernement était représenté par Madame Colette Flesch, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires étrangères.

Nous reproduisons ci-après les différents télégrammes.

Son Excellence Monsieur Sofi Abu Taleb
Président du Parlement
de la République arabe d'Egypte
Le Caire

Bouleversés par la terrible nouvelle de l'assassinat du Président Sadate, mes compatriotes se joignent à moi pour vous adresser et à travers vous au peuple de la République arabe d'Egypte, nos sentiments de profonde sympathie à l'occasion de la perte cruelle qui frappe votre pays par la disparition de la personnalité prestigieuse qu'était le Président Sadate. Nous nous inclinons avec respect et admiration devant la mémoire de cet homme d'Etat courageux, sage et lucide qui a consacré le meilleur de lui-même au bien-être de son peuple et de la paix dans le monde.

Jean

Grand-Duc de Luxembourg

Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ont adressé à la même occasion un télégramme de condoléances personnelles à Madame Sadate.

Son Excellence Monsieur Sofi Abu Taleb
Président de la République arabe d'Egypte
Le Caire

Le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg se joint avec une profonde émotion à l'hommage que tous les hommes de bonne volonté rendent à la mémoire du Président Anouar El-Sadate, victime d'un odieux attentat. Le défunt a œuvré avec un rare courage et avec une lucidité exemplaire pour l'établissement de la consolidation de la paix dans une région particulièrement menacée et troublée du monde. Ses efforts dictés par une conception élevée de sa mission politique sont un témoignage lumineux d'esprit de conciliation et de paix.

Pierre Werner
Président du Gouvernement
luxembourgeois

Monsieur Khamal Hassan Ali
Ministre des Affaires Etrangères de la
République arabe d'Egypte

C'est avec la plus vive émotion que j'ai appris la nouvelle de l'attentat dont vient d'être victime Son Excellence le Président Anouar el-Sadate.

Le courage et la générosité dont a fait preuve le Président en lançant son initiative de paix ainsi que la ténacité et l'intelligence avec lesquelles il a œuvré ont fait de lui le symbole de la réconciliation entre les peuples. Dans un monde rempli de haine, le Président Sadate a su engendrer l'espoir, un espoir de paix que nous nous devons de faire survivre à son tragique décès.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, et de transmettre aux autorités égyptiennes, l'expression de mes très sincères condoléances et de ma profonde compassion.

Colette Flesch
Ministre des Affaires Etrangères
du Grand-Duché de Luxembourg

Chambre des Députés

Mois d'octobre

13 octobre: Séance d'ouverture. — Clôture de la session 1980/81 et ouverture de la session 1981/82. — Allocution de M. Jean-Pierre Urwald, Doyen d'âge. — Election du Bureau. — Allocution de M. Léon Bollendorff, Président élu. — Constitution des commissions permanentes et spéciales. — Dépôt de plusieurs projets de loi.

14 octobre: 2^e séance publique. — Hommage à la mémoire des anciens Députés MM. E. Colling et N. Ferring. — Dépôt d'un projet de loi. — Question à l'ordre du jour. — Communications. — Questions au Gouvernement. — Présentation d'une liste de 3 candidats pour un poste de conseiller à la Chambre des Comptes. — Projet de loi 2494 ayant pour objet 1^o l'augmentation de la dotation de l'Office du Ducroire ainsi que 2^o l'institution d'un fonds spécial d'assurance ducroire pour le compte de l'Etat. Rapport de la Commission des Finances et du Budget. Discussion générale. Lecture du texte du projet de loi.

15 octobre: 3^e séance publique. — Dépôt de deux projets de loi. — Communications. — Interpellation de M. Berg sur l'évolution de la situation de la sidérurgie luxembourgeoise et surtout l'état d'exécution des dispositions contenues dans l'avenant du 22 janvier 1981 à l'accord de la conférence tripartite «sidérurgie» du 19 mars 1979 sur la restructuration de la sidérurgie luxembourgeoise. Interpellation de M. Urbany sur la lettre de la Commission des Communautés Européennes au sujet de la restructuration de la sidérurgie luxembourgeoise et sur la nationalisation de la sidérurgie. — Projet de loi 2494 ayant pour objet 1^o l'augmentation de la dotation de l'Office du Ducroire ainsi que 2^o l'institution d'un fonds spécial d'assurance ducroire pour le compte de l'Etat. Vote par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Interpellations de MM. Berg et Urbany. Suite.

20 octobre: 4^e séance publique. — Communication. — Questions au Gouvernement. — Rapport sur l'activité de la Société Nationale de Crédit et d'Investissement pendant l'exercice 1980. Avis de la Commission des Finances et du Budget.

21 octobre: 5^e séance publique. — Projet de loi 2518 portant approbation de l'Accord, signé à Luxembourg, le 4 novembre 1980, portant adhésion de la République du Zimbabwe à la Deuxième Convention ACP-CEE, signé à Lomé, le 31 octobre 1979, de l'Acte final, signé à Luxembourg, le 4 novembre 1980, de l'Accord relatif aux produits relevant de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, signé à Luxembourg le 4 novembre 1980, de l'Accord interne modifiant l'Accord interne relatif au

financement et à la gestion des aides de la Communauté du 20 novembre 1979, signé à Bruxelles, le 16 décembre 1980. Rapport de la Commission des Affaires étrangères. Discussion générale. Lecture du texte du projet de loi. Vote par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — a) Projet de loi 2437 portant approbation de la Convention relative au jaugeage des bateaux de navigation intérieure, faite à Genève, le 15 février 1966, b) Projet de loi 2438 portant approbation de la Convention relative à l'immatriculation des bateaux de navigation intérieure, faite à Genève, le 25 janvier 1965, du Protocole n^o 1 relatif aux droits réels sur les bateaux de navigation intérieure et du Protocole n^o 2 relatif à la saisie conservatoire et à l'exécution forcée concernant les bateaux de navigation intérieure. Rapport de la Commission des Affaires étrangères. Discussion générale. Lecture du texte des projets de loi. Votes par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi 2407 portant approbation de la Convention relative à la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe, signée à Berne, le 19 septembre 1979. Rapport de la Commission des Affaires étrangères. Discussion générale. Lecture du texte du projet de loi. Vote par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi 2240 portant approbation de la Convention européenne sur le statut juridique des enfants nés hors mariage, faite à Strasbourg, le 15 octobre 1975. Seconde lecture. Rapport de la Commission des Affaires étrangères. Discussion générale. Lecture du texte du projet de loi. Vote par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi 2487 portant approbation de la Convention européenne sur l'arbitrage commercial international et de son Annexe, faite à Genève, le 21 avril 1961, de l'Arrangement relatif à l'application de la Convention européenne sur l'arbitrage commercial international, fait à Paris, le 17 décembre 1962. Rapport de la Commission des Affaires étrangères. Discussion générale. Lecture du texte du projet de loi. Vote par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel.

22 octobre: 6^e séance publique. — Communication. — Déclaration du Ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et de la Coopération sur la politique étrangère du Gouvernement. — Interpellation de MM. Berg et Urbany sur la restructuration de la sidérurgie luxembourgeoise. Motions. — Projet de loi 2494 ayant pour objet 1^o l'augmentation de la dotation de l'Office du Ducroire ainsi que 2^o l'institution d'un fonds spécial d'assurance ducroire pour le compte de l'Etat. Motion.

27 octobre: 7^e séance publique. — Dépôts de plusieurs projets de loi. — Communications. — Questions au Gouvernement. Projet de loi 2517 autorisant le Gouvernement à consentir des prêts à des

Etats ou organismes étrangers. Rapport de la Commission des Finances et du Budget. Discussion générale. Lecture du texte du projet de loi. Vote par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel.

28 octobre: 8^e séance publique. — Débat sur la déclaration du Ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et de la Coopération sur la politique étrangère du Gouvernement. Suite.

29 octobre: 9^e séance publique. — Débat sur la déclaration du Ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et de la Coopération sur la politique étrangère du Gouvernement. Suite. Résolution de M. Berg concernant la faim dans le monde. — Interpellation de M. Urbany sur l'intention du Gouvernement de faire immatriculer les avions «AWACS» dans les registres de l'aviation civile luxembourgeoise. Motions.

